

LES PREMIERS SIÈCLES

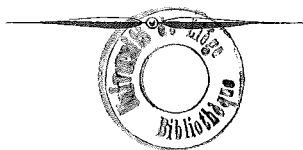
DE

L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT

PAR

Godefroid KURTH

MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES
ET DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

1898

LES PREMIERS SIÈCLES

DE

L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT (1)

AVANT-PROPOS.

Chargé par la Commission royale d'histoire de la publication des chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, je me suis trouvé dès l'abord en présence de certaines difficultés spéciales, résultant de la nature du dépôt qu'il s'agissait de faire connaître au public.

L'abbaye, fondée au VIII^e siècle, a perdu de bonne heure tous ses titres antérieurs au XI^e, si l'on excepte le fragment d'un diplôme de 817. Le XI^e siècle lui-même n'est représenté dans les chartiers que par un petit nombre de documents originaux, auxquels on peut ajouter, pour être complet, les analyses d'un certain nombre d'autres, faites par l'auteur de la *Chronique* de l'abbaye, qui les a insérées dans le texte de son ouvrage. Une épaisse végétation de légendes, dont quelques-unes sont devenues célèbres, a pris la place des témoignages authentiques malheureusement disparus.

Il n'était pas possible de ne pas faire au moins une

Extrait du tome VIII, n^o 1, 5^{me} série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*.

(1) *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 5^e série, t. VIII, n^o 1, pp. 7-112, 1898.

tentative pour projeter quelque lumière sur les origines obscures et sur les trois ou quatre premiers siècles de l'existence du grand établissement religieux de l'Ardenne. De là le présent travail, dans lequel j'ai essayé de dégager la vérité historique des nuages qui la couvraient.

Je crois être parvenu à élucider plus d'une des nombreuses questions qui se sont posées à moi au cours de mes recherches, et j'espère que le lecteur des chartes de Saint-Hubert, qui sont actuellement sous presse, aura parfois l'occasion de constater que mon travail de déblaiement n'a pas été sans utilité.

OUVRAGES CITÉS EN ABRÉGÉ.

ROMUALD HANGART. L'histoire du monastère de Saint-Hubert en Ardennes. Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 15951. — ADOLPHE HAPPART. Recueil sans titre, contenant la vie de saint Hubert, la *Chronique* de l'abbaye, la liste des abbés et divers autres ouvrages relatifs à l'abbaye. Manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Liège, n° 229 (ancien 18). — *Miracula Sancti Huberti* (*Acta Sanctorum*, t. I de novembre). — MGH., SS, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*. — MGH., DO, *Monumenta Germaniae historica, Diplomata Ottonis* (I, II, III). — *Nomina benefactorum* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII). — *Vita Sancti Bregisi* (*Acta Sanctorum*, t. I d'octobre).

Robaulx de Soumoy

C. R. H.

Kurtz

CHAPITRE PREMIER.

LA LÉGENDE DE LA LETTRE TOMBÉE DU CIEL.

L'histoire traditionnelle de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, telle qu'on la raconte depuis le X^e siècle, veut que cette maison ait été fondée par Pépin d'Herstal et par sa femme Plectrude. Ils y auraient été déterminés par un billet tombé miraculeusement du ciel, ramassé par Plectrude à l'endroit où s'éleva par la suite l'abbaye, et interprété par leur chapelain Béréglise, à qui ils confièrent la direction du nouvel établissement. Cette légende apparaît déjà dans la *Vie de Béréglise*, écrite par un moine de Saint-Hubert vers 937 (1); elle est développée dans une charte apocryphe attribuée à Pépin d'Herstal, mais en réalité fabriquée au XI^e siècle, et transcrite dans un manuscrit de l'abbaye, où elle fut conservée comme valant une pièce authentique (2); enfin, elle est rééditée dans la *Chronique* de l'abbaye (3), écrite au premier quart du XII^e siècle, ainsi que dans le *Martyrologe* (4), qui est, lui aussi, d'une bonne ancienneté.

Il serait oiseux de montrer que le développement de

(1) *Acta sanctorum*, tome I d'octobre.

(2) C'est aujourd'hui le manuscrit n° 5 de la bibliothèque de la ville de Namur.

(3) Je la citerai d'après ses deux meilleures éditions : celle de Robaulx de Soumoy, Bruxelles 1847, et celle de Bothmann dans le *MGH.*, SS., t. VIII.

(4) Il a disparu, mais j'ai retrouvé la copie de quelques fragments dans les archives de l'abbaye de Saint-Hubert.

la légende a suivi le chemin ordinaire, et que, du *Vita Beregisi* qui en donne la version la plus ancienne, jusqu'au diplôme apocryphe où nous en trouvons la forme définitive, elle s'est chargée de plus d'un ornement parasite. Ce qu'il est plus important de constater, c'est qu'avant 937, date approximative de la composition du *Vita Beregisi*, elle n'avait jamais été mise par écrit, et qu'elle se présentait à l'hagiographe qui la rédigea le premier avec le caractère d'un souvenir local transmis de bouche en bouche par les anciens. Il se souvient de l'avoir entendu raconter, étant encore enfant, à de vieux moines de l'abbaye, nommés Othert, Guibert et Beregrinn (1). Sans doute, il aura pu trouver quelques renseignements très succincts sur Béréglise dans un obituaire de son abbaye; mais ces renseignements ne lui fournissaient rien sur les circonstances de la fondation, puisqu'il se vit obligé de recourir à la tradition orale.

Remarquons ensuite que cette tradition orale était bien vague, puisque, si elle nommait Pépin comme fondateur de l'abbaye, elle ne disait pas de quel Pépin il s'agissait, et qu'elle ne connaissait pas le nom de sa femme. Pour pouvoir préciser davantage, et nommer ici Pépin d'Herstal avec sa femme Plectrude, il a fallu que l'hagiographe recourût au raisonnement. Ayant découvert dans les archives de l'abbaye une charte datée de la cinquième

(1) Quae autem conscribenda aggredior, a quibus didicerim, quoniam multi sunt superstites, plurimi vero jam defuncti, praesertim cum subveniat in mente in ipsis rudimentis pueritiae quaedam eorum agnovisse, cum de iis sermocinantibus senioribus monachis Otherto, Wiberto et Beregrinno cum genitore vel sibi invicem interfuerm, nominatim exprimere non videtur. *Vita Beregisi*, p. 520^f.

année du règne d'un roi Thierry, qu'il prit pour Thierry III (670-691), et par laquelle un comte Grimbert faisait des libéralités à l'abbaye, il put d'abord en conclure que celle-ci était fort antérieure à Pépin le Bref. Puis, constatant d'autre part que Pépin d'Herstal était le contemporain de son Thierry III, il l'identifia avec le Pépin de sa légende et appela naturellement Plectrude la femme de ce prince. Ce calcul était juste, sauf une erreur de détail. Le comte Grimbert de la charte est sans doute le même personnage qu'un comte du palais Grimberchtus mentionné dans un diplôme de la seizième année de Childebert III (710) (1), et, dans ce cas; le Thierry en question ne peut être que le roi Thierry IV, qui régna de 720 à 727 (2). L'erreur, au surplus, n'était pas de nature à modifier les conclusions de l'hagiographe. Je n'en parle ici que pour bien établir à quelle indigence de données se ramène la forme primitive de la légende. Saint-Hubert a été fondé par saint Béréglise avec le concours d'un prince du nom de Pépin et de sa femme : voilà tout ce qu'elle savait. J'accorde fort volontiers que rien n'empêche d'accepter ces données comme authentiques, mais je tiens à bien marquer combien est humble et vague le point de départ de la tradition que nous étudions.

Comment les détails fabuleux sont-ils venus se réunir autour du noyau primitif? Il n'est pas sans intérêt de constater qu'au haut moyen âge, au VIII^e siècle particulièrement, l'historiette du billet tombé du ciel était en

(1) Pardessus *Diplomata*, II, p. 287, *MGH.*, *D. Merov.*, p. 209.

(2) Il faut remarquer d'ailleurs que la cinquième année de Thierry III tomberait en 675, date incompatible avec l'histoire de Pépin d'Herstal.

quelque sorte à la mode. L'hérétique Aldebert, contemporain de saint Boniface, en exhibait un qu'il prétendait écrit par Jésus-Christ lui-même, et, en 789, Charlemagne prémunissait les fidèles contre une prétendue lettre tombée du ciel, disait-on, l'année précédente (1). Étant donné le goût du public pour ce genre de motifs hagiographiques, il n'est pas étonnant qu'à Saint-Hubert on se soit persuadé que l'abbaye devait son origine à un miracle si honorable pour elle.

Une fois créée, la légende se transmet, entourée de ce respect que donnent aux souvenirs du passé leur éloignement, qui les rend plus vénérables et qui les impose au respect des plus libres esprits. Au XI^e siècle, l'auteur du diplôme apocryphe y ajouta deux éléments importants : la date de fondation avec l'histoire antérieure du site où allait s'élever le monastère, et la délimitation du domaine accordé par Pépin à la maison naissante. De ces deux éléments, le premier sera l'objet d'une étude spéciale dans le chapitre II de ce mémoire; nous n'avons à nous occuper ici que du second.

Cette délimitation, que le diplôme trace avec une précision très grande, il ne l'a pas inventée. Où donc l'a-t-il trouvée?

Il a fait tout simplement un usage, d'ailleurs légitime, de la conjecture. Les limites qu'avait de son temps le domaine de Saint-Hubert, il a supposé tacitement qu'elles remontaient à la donation de Pépin d'Herstal, et il a parlé en

(1) *Epistolae sancti Bonifacii*, dans JAFFÉ, *Bibl. Rer. German.*, t. III, n^o 80, p. 142 *infra*; *Capitularia Karoli Magni*, édition BORETIUS, p. 60. — Voy. encore GAMS, *Kirchengeschichte Spaniens*, II, 2, p. 52.

conséquence. Je dis que la conjecture était légitime, je ne dis pas qu'elle fût autre chose qu'une conjecture. Je me borne à montrer l'origine d'un nouveau renseignement qui apparaît dans la tradition, et qui ne fait pas partie de sa forme primitive.

Quant à la date, il recourut, pour l'établir, à des combinaisons d'érudit. Tout le monde sait la place qu'occupe l'année 687 dans l'histoire de la maison carolingienne; c'est par elle que commencent les principaux recueils d'annales de leur époque. La victoire de Testry, que Pépin d'Herstal remporta en cette année, lui donnait l'empire de la Gaule entière. Il était dangereux de vouloir remonter au delà, dans la nuit de son histoire, et peut-être le fabricant du diplôme se persuadait-il que le rôle de Pépin ne commençait qu'à partir de 687. C'était donc pour lui le terme le plus haut auquel il pût remonter; c'était, d'autre part, je pense, le plus bas où il voulut descendre, étant décidé à ne pas sacrifier une année de l'antiquité possible de son monastère. Quant aux noms des témoins, il n'est pas impossible qu'il les ait empruntés à quelque autre document carolingien de sa connaissance.

Voilà comment, en trois étapes successives, s'est constituée la légende de la fondation de Saint-Hubert. L'auteur du *Vita Bregisi* l'a trouvée sous une forme vague et rudimentaire qu'il a précisée en la rattachant à Pépin d'Herstal et à Plectrude. L'auteur du diplôme apocryphe a daté les faits, établi les limites de la donation primitive et inventé la fable du château d'Ambra. Enfin, le chroniqueur du XII^e siècle a fondu toutes ces données dans un récit à allures littéraires qui est resté la forme définitive de la tradition de Saint-Hubert.

Dans tout ce travail de plusieurs générations, quelle est

la part de la réalité historique, quelle est celle de la fiction ou de la conjecture? Je n'hésite pas à dire qu'abstraction faite de l'épisode fabuleux du billet céleste, nous pouvons accepter les principales données du *Vita Beregisi*. Il a irréfutablement prouvé que le Pépin dont il est question n'est autre que Pépin d'Herstal; il a d'autre part montré qu'à la date de 725, Béréglise, le fondateur de l'abbaye, vivait encore, ce qui interdit de faire remonter trop haut l'année de son entrée en fonctions. Il ne nous met pas à même, à la vérité, de fixer celle-ci avec une précision suffisante, et l'érudition moderne s'est efforcée de substituer à la date arbitraire de 687 une année un peu moins élevée. Lecointe fait valoir que Pépin ne fit la connaissance de Béréglise qu'en 696, auprès du tombeau de saint Trond, et il place la fondation de l'abbaye en 704 (1). Mabillon la place en 706 (2). Je crois qu'on ne se tromperait pas beaucoup en admettant, avec ces deux savants, une des premières années du VIII^e siècle (3).

(1) LECOINTE, *Annales ecclesiastici Francorum*, IV, 456.

(2) MABILLON, *Annales O. S. B.*, II, 16.

(3) Ce qui prouve la négligence de la chronologie traditionnelle, c'est que, tout en admettant 687 comme date de la fondation, Adolphe Happart, f^o 60 v^o, affirme que l'église fut consacrée par saint Hubert. Or celui-ci n'est pas devenu évêque de Liège avant le commencement du VIII^e siècle, comme il résulte des recherches les plus récentes. (Cf. le R. P. DE SMEDT, *Acta Sanctorum*, t. I de novembre, et l'abbé G. MONCHAMP, *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. X, pp. 315-329.) Du temps d'Happart, il est vrai, on admettait que saint Lambert avait péri dès 696, mais cela maintient encore un écart d'une vingtaine d'années entre la date de la fondation et celle de la consécration supposée. (Cf. le *Gallia Christiana*, t. III, col. 966, note.)

L'établissement fondé par Béréglise, avec le concours de Pépin d'Herstal et de Plectrude, ne fut pas une abbaye de bénédictins, comme elle le devint par la suite, mais de chanoines réguliers. C'est ce qu'atteste, avec une autorité incontestable, le second biographe de saint Hubert, Jonas d'Orléans, qui fut contemporain de la translation de ce saint et qui en écrivit l'histoire à la demande de l'évêque Walcaud lui-même (1). Au X^e siècle, l'auteur du *Vita Beregisi*, qui est lui-même un moine de Saint-Hubert, n'est pas moins explicite, et ces deux témoignages formels dispensent de toute autre démonstration (2).

Le fait que Béréglise vient de Saint-Trond, qui était une abbaye bénédictine, n'a d'ailleurs rien qui soit en contradiction avec ce témoignage. Béréglise paraît avoir reçu à Saint-Trond l'éducation d'un clerc séculier, et c'est en cette qualité qu'il fut attaché à la maison de Pépin d'Herstal.

CHAPITRE II.

LA LÉGENDE D'AMBRA.

Le site qui fut choisi pour y édifier le nouveau monastère était une solitude profonde au milieu de la forêt d'Ardenne. Aucune habitation humaine ne s'y élevait; il fallut

(1) Cella quaedam, antiquo nomine vocata Andagium, quae olim quidem inhabitatoribus habitus canonici floruit. JONAS, *Vita sancti Huberti*, IV, 50, dans *Acta Sanctorum*, 5 novembre.

(2) Denique monasterium statuit (Beregisis), basilicam constructam beati Petri, principis apostolorum, nomine et reliquiis consecrat, clericorum officia delegat... Quibus clericis canonico ordine militan- tibus ipse pater in eodem habitu sociatus est. *Vita Beregisi*, dans *Acta Sanctorum*, t. I, d'octobre, p. 527^e.

jouer de la cognée pour se procurer la place à bâtir (1). L'endroit — est-il besoin de le dire? — ne portait pas de nom; pendant les premières générations, il fut connu sous celui du ruisseau qui le traversait, et qu'on appelait Andagina ou Andaina. Ce nom, diversement altéré par la suite (Andaginum, Andainum, Andagium), resta celui de notre monastère jusqu'au jour où il fut remplacé par celui de son glorieux patron : encore faut-il remarquer que pendant quelque temps ils continuèrent de subsister côte à côte, et que l'on disait : *le monastère de Saint-Hubert à Andagina*, comme on disait : *le monastère de Saint-Trond à Sarchinium*.

Quiconque est un peu familiarisé avec l'étude de la toponymie vérifiera ici deux des lois les plus fréquentes de cette science. La première, c'est que les noms des cours d'eau, qui sont les plus anciens de notre toponymie, ont généralement été empruntés par les plus anciennes localités nées sur leurs bords. La seconde, c'est que des ruisseaux aujourd'hui insignifiants, et dont le nom n'est plus guère connu que de ceux qui en boivent les eaux, ont dû être dénommés dès l'époque celtique, malgré la rareté de la population.

A cela, rien d'étonnant. Non seulement il est probable

(1) Succiso nemore, spatium metitur ad manendum. *Vita Beregis prolog.*, §. Beregis locum illum saltus . . . expetiit . . . et frondosa quaeque succidere et construendorum spatia aedificiorum dilatare studiose coëpit. *Ibid.*, o. c., p. 527^c. Primo adveniens vir venerabilis cum opaca silvae cuncta densarent, omnem sollicitudinis intentionem adhibet, etc. *Ibid.*, p. 527^d.

que leur volume était plus considérable, mais eux-mêmes avaient une signification géographique beaucoup plus grande à une époque où ils étaient en quelque sorte les seuls chemins et les seuls points de repère de l'homme au milieu de l'immensité de la forêt.

Pour ce qui concerne le ruisseau d'Andagina, il faut voir l'importance que lui attribue le *Vita Beregis*. « L'endroit, dit-il, est abondamment arrosé par des sources qui jaillissent de terres dans le voisinage. Parmi elles, il y en a une, plus considérable que les autres, qui les absorbe toutes et qui, par son volume, mérite bien le nom de rivière. Les voyageurs et ceux qui fréquentent cette région boisée lui ont donné le nom d'Andaina. Fécondé de la sorte par des ondes claires et bienfaisantes, qui entretiennent dans ses prés la plus riche verdure, et entouré de ses belles forêts, ce site offre aux amis de la vie solitaire de grands avantages (1). »

Et un peu plus loin, il revient sur les bienfaits dont l'endroit est redevable à son ruisseau. Celui-ci, nous dit-il, mérite bien son nom d'Andagina, qui signifie *irrigation* : en effet, cette solitude n'allait-elle pas être fécondée par

(1) Fontibus quoque in vicino ab humo prodeuntibus habundantissime irrigatur, sed remotus ab hiis alias praestantior exurgens ex eadem part affluit, qui magnitudine sui ceteros in se suscipiens annem suo nomini vendicat. A commeanibus autem vel saltum vel locum frequentantibus Andaina nomen accepit. Ita clarissimis et salubribus aquis foecundatus, opimo cespite prata vernantia ferens, nemorumque venustate circumdatus magnam commoditatem solitariam vitam desiderantibus repromittit. *Vita Beregis*, o. c., p. 527^d.

l'exercice de toutes les vertus dont les ondes du ruisseau étaient comme l'emblème (1)?

C'est donc bien l'Andagina qui a donné naissance au monastère. Dès le IX^e siècle, nous le voyons capté par les moines, et introduit par divers canaux dans l'intérieur de l'établissement bâti sur son cours : c'est à l'endroit où ces canaux se ramifiaient qu'une femme aveugle, venue du Condroz, recouvra la vue en se lavant les yeux dans les eaux de la rivière (2). Le couvent était à la lettre le monastère de l'Andagina (3).

Voilà ce que nous apprend l'histoire, telle que nous la

(1) Non immerito itaque hic locus ita praecordinatus eligitur, qui, ymaginaria significatione, id est situ et nomine, quo Andainus, id est irrigatio aquae vocatur; quae in eo gerenda erant apte praefigurasse noscitur. *Vita Berégisi*, o. c., p. 528^A. Je ne sais où l'hagiographe est allé chercher son étymologie d'Andagina. Cf. le *Commentarius praevius* de De Bye à la vie de saint Béréglise, dans *Acta Sanctorum*, t. I, d'octobre, § 50, p. 509.

(2) Irriguosa . . . limpha, quae de fonte vocabulo Andaina fontana dirivatur . . . Ubi per canales ad diversos monasterii usus influit, illuc postulando perduci impetravit. Ad eundem siquidem pervenientes locum, aiunt ei : Ecce qua per canales defluens etc. *Miracula S. Huberti*, I, 8, dans *Acta Sanctorum*, 5 novembre.

(3) Le ruisseau qui portait dans l'antiquité le nom d'Andagina est celui qui, naissant au-dessus de Saint-Hubert et traversant cette ville pour aller, après 6 kilomètres de cours, se jeter dans la Lomme au Val-de-Poix, s'appelle d'abord, en amont de la ville, le ruisseau du Parc, en aval, le *Nareday*, puis plus loin, le ruisseau de Poix. Aujourd'hui, comme au temps du *Vita Berégisi*, il reçoit quantité de petits affluents de droite et de gauche : l'*Eau de Buse*, en amont de Saint-Hubert (gauche), puis, en aval, le ruisseau de Chirmont (droite), puis le ruisseau de Leupont, grossi du ruisseau d'*Hatrival* (gauche), plus loin le ruisseau de *Lorcy* (droite) et enfin le ruisseau d'*Arville* (droite).

trouvons dans les documents du IX^e et du X^e siècle. Mais la légende ne se contenta pas des lignes sobres et sévères de la réalité, et bientôt elle échafauda le petit roman que nous rencontrons, dès le XI^e siècle, à la première page de la *Chronique*, ainsi que dans le texte du diplôme apocryphe. Voici ce qu'elle racontait :

Du temps des Romains, l'endroit où s'éleva plus tard le monastère était occupé par le *castrum* d'Ambrax, ainsi appelé parce qu'il était la tête du domaine royal d'Amberloux. Ce *castrum* contenait une église dédiée à saint Pierre. Église et *castrum* tombèrent sous les coups des féroces soldats d'Attila, et, depuis lors, le site resta désert jusqu'au jour où Béréglise vint relever l'église et fonder l'abbaye (1).

Tout cela est invention pure. On n'a pas l'idée d'une toponymie comme celle du légendaire, qui substitue au nom d'Andagina, attesté de la manière la plus formelle, un vocable qui n'a jamais été prononcé ailleurs que dans ces deux uniques passages, que personne n'a connu et qui est maladroitement imaginé pour expliquer Amberloux. Il est, au surplus, bien inutile de prémunir le lecteur contre des renseignements historiques relatifs aux premiers siècles de notre ère, qui émergent pour la première fois dans un écrit du XI^e siècle, sans que, naturellement, le narrateur essaie d'en établir l'authenticité ou d'en faire connaître la provenance.

Ce qui est plus piquant, c'est de voir la légende du XI^e siècle continuer sa végétation dans les âges suivants. Tout d'abord, on voulut savoir quel était le fondateur de cette église Saint-Pierre d'Ambrax qui avait précédé le monastère de Béréglise. A cette question, il

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMAY, c. 1, p. 221 ; *MGH., Scriptores*, t. VIII, c. 1, p. 568).

n'y avait qu'une réponse possible : qui aurait-ce été, sinon le bon saint Materne, l'unique et universel fondateur de tous les sanctuaires du diocèse de Tongres qui prétendaient à quelque antiquité, et notamment de ceux de Dinant, de Walcourt, de Namur, d'Andenne, de Huy, de Maestricht, etc., etc. (1)? On se demanda ensuite d'où provenait le tas de pierres sur lequel était assise Plectrude lorsque le billet miraculeux tomba du ciel. La réponse, cette fois encore, était indiquée : il provenait de la destruction de la chapelle de saint Materne par les Huns (2). On voulut savoir enfin où se trouvait au juste ce tas de pierres, puisqu'il marquait l'emplacement du plus ancien sanctuaire de la localité. Il ne fallait pas être grand clerc pour découvrir qu'il ne pouvait être autre que celui où fut bâtie plus tard l'église Saint-Gilles, qui devint l'église paroissiale de Saint-Hubert, et Happart n'y manqua point (3). Voilà le cycle légendaire entièrement achevé et rien ne manque plus à la précision du récit, devenu d'autant plus riche en détails qu'il s'est écarté davantage des temps qui lui servent de point d'attache.

Toute cette évolution de la légende d'Ambra est organique et naturelle, et il n'est pas une tradition du même genre qui n'ait passé par des phases de développement analogues. Mais d'où provient l'assertion bizarre d'après laquelle *Saint-Hubert aurait été le chef-lieu du domaine*

(1) Voy. ADOLPHE HAPPART et ROMUALD HANCART, qui sait même que la date de la fondation est 1021

(2) ADOLPHE HAPPART, fol. 59 : Erat fortassis hic acervus diruti quondam sacelli vestigium.

(3) Item oratorium sancti Aegidii ab eodem (S. Materno) confirmatum est in loco ubi quondam Plectrudis coelicum breve recepit. A. HAPPART, fol. 68.

royal d'Amberloux, et aurait porté, pour cette raison, le nom d'Ambra? Je n'hésite pas à répondre que cette donnée, qui apparaît subitement au XI^e siècle et qui est en contradiction implicite avec tout ce que les monuments de l'époque antérieure nous ont appris, a été inventée de toutes pièces dans des circonstances particulières que voici.

Vers le milieu du XI^e siècle, le domaine d'Amberloux, dont l'abbaye de Saint-Hubert touchait la dime de temps immémorial, était échu à la comtesse Cunégonde, fille de Gozelon de Bastogne, qui avait été un des bienfaiteurs de l'abbaye. A la suite du divorce de Cunégonde et de son mari Otton le Saxon, l'empereur Henri III avait confisqué le patrimoine de Cunégonde, qu'il céda quelque temps après, par échange, au duc Frédéric, en y comprenant la dime, qui appartenait à l'abbaye et qu'il n'avait pas le droit d'aliéner. Celui-ci, dont nos sources vantent la justice et la piété, et qui était d'ailleurs conseillé par Cunégonde elle-même, se fit un devoir de restituer à l'abbaye la dime en question (1). Soit que l'acte de restitution ne fût pas passé en règle lorsqu'il mourut vers 1065, soit que ses héritiers ne l'aient pas ratifié, il est certain que, peu de temps après, nous trouvons la dime au pouvoir du comte Albert III de Namur, qui avait épousé la veuve de Frédéric. Enfin, à la suite des instances faites auprès des deux époux par l'abbé Thierry II et de l'exposé qui leur fut présenté de la question par le moine Lambert, dit l'ainé, l'abbaye parvint à rentrer en possession de son bien (2). Ces faits

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMOY, c. 75, p. 278; *MGH., Scriptores*, t. VIII, c. 88, p. 897).

(2) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMOY, c. 75, p. 276; *MGH., Scriptores*, t. VIII, c. 88, p. 897).

se passaient entre 1086, année de l'avènement de l'abbé Thierry II, et 1099, date de la mort de Lambert l'ainé.

Quelles sont maintenant les raisons décisives que Lambert l'ainé a fait valoir à Albert III pour le décider à satisfaire aux réclamations de Saint-Hubert? Il n'y en avait pas d'autres que celles qui sont contenues dans le diplôme apocryphe de Pépin d'Herstal, où se trouve pour la première fois la légende d'Ambra. Armé de cette pièce, Lambert aura expliqué au comte et à la comtesse qu'Amberloux était compris dès l'origine dans la donation de Pépin d'Herstal, qu'il n'était même, à proprement parler, qu'une dépendance de Saint-Hubert, comme l'indiquait d'ailleurs le nom d'Ambra, anciennement porté par l'abbaye. Cette pièce existait dès lors, puisque nous la trouvons analysée dans la *Chronique*, qui est du commencement du XII^e siècle, et elle n'est pas beaucoup antérieure à cette date, puisque le manuscrit qui la contient est lui-même du XI^e siècle. Nul doute, par conséquent, qu'elle n'ait été fabriquée à cette date pour appuyer les réclamations de l'abbaye auprès du comte et de la comtesse de Namur, et qu'elle n'ait pour auteur celui-là même qui l'a fait valoir, à savoir le moine Lambert l'ainé.

A l'appui de cette conjecture, il n'est pas inutile de faire remarquer que, dans la *Chronique de Saint-Hubert*, Lambert l'ainé apparaît toujours comme l'homme qui défend avec le plus de chaleur les droits de Saint-Hubert chaque fois qu'ils sont contestés, et qui est le mieux au courant de ses traditions. C'est lui qui est employé dans toutes les négociations importantes, et il occupe dans la *Chronique*, après les abbés Thierry I et Thierry II, une place tout à fait hors pair.

Si l'on veut bien relire maintenant les passages de la *Chronique de Saint-Hubert* où est relaté le détail relatif à

Amberloux, ils deviennent transparents pour ainsi dire, et on ne pourra guère hésiter à se ranger à notre conclusion.

On n'objectera pas qu'il est téméraire d'attribuer cette supposition de document à un religieux respectable et dont le chroniqueur ne parle qu'avec estime. Ce serait transporter dans l'histoire du moyen âge des idées toutes modernes sur la valeur des textes historiques et sur les libertés qu'on peut prendre vis-à-vis d'eux. Certes, si les prétentions de l'abbaye de Saint-Hubert sur la dime d'Amberloux avaient manqué de fondement, la supposition du diplôme de Pépin d'Herstal aurait été alors, comme elle le serait aujourd'hui, une action déloyale et digne de réprobation. Mais tel n'est point le cas. Les moines de Saint-Hubert étaient convaincus (et tout prouve qu'ils avaient raison) de l'antiquité des droits de leur abbaye sur la dime d'Amberloux, et ils en concluaient, avec une certitude subjective que nous ne partagerions pas absolument, que ces droits découlaient de la donation de Pépin d'Herstal lui-même.

Dès lors, rétablir la charte telle qu'ils se figuraient qu'elle devait avoir existé, devenait pour eux un simple travail de composition littéraire, analogue à celui de ces historiens anciens qui mettent dans la bouche de leurs héros les discours qu'ils supposent avoir été tenus par ceux-ci. Voilà dans quelles circonstances l'auteur du diplôme apocryphe a imaginé sa légende d'Ambra. Qu'il l'ait inventée de toutes pièces ou qu'il n'ait fait que donner la forme dernière à des idées qui avaient déjà cours, il importe peu. Ce qui, je pense, restera établi, c'est l'étroite connexité entre le faux diplôme de Pépin d'Herstal et la revendication du droit de l'abbaye sur Amberloux, introduite au XI^e siècle auprès du comte Albert III de Namur et de sa femme Ida.

CHAPITRE III

LE DOMAINE PRIMITIF DE L'ABBAYE.

Quel fut le domaine territorial attribué par Pépin et par Plectrude à leur fondation ardennaise? Le diplôme ayant disparu, il serait difficile de répondre à cette question avec une certitude absolue; toutefois, il semble qu'on puisse, jusqu'à un certain degré, suppléer à cette lacune. Les souvenirs conservés à Saint-Hubert doivent avoir été, sous ce rapport, plus fidèles et plus exacts qu'en tout autre point, attendu qu'ils étaient, si je puis ainsi parler, incorporés dans les faits eux-mêmes et qu'ils vivaient avec ceux-ci. Nous allons tâcher de les préciser et de montrer que ces conclusions sont conformes à ce que l'on sait d'autres monastères, auxquels le hasard a conservé leurs chartes de fondation.

La *Chronique* et le diplôme apocryphe sont d'accord pour délimiter les frontières du domaine primitif de l'abbaye, celui qui constitua la donation de Pépin. Ce double témoignage vaut au moins pour le temps où il est rendu; en d'autres termes, nous pouvons en conclure qu'aux XI^e-XII^e siècles, on tenait que la donation de Pépin et de Plectrude avait bien les limites que lui attribuent l'apocryphe et la *Chronique*. Or ces limites sont les suivantes :

Du côté du midi, entre les divisions; du côté de l'est, Mollis Campellus; du côté du nord, le Mont de Fer, entre Champlon et Halleux, et Tabulae Fontana, entre Nassogne et Awenne; du côté de l'ouest, la roche de Smuid et la rivière de Lomme.

Cette délimitation n'a rien de la précision minutieuse avec laquelle, par exemple, le diplôme royal de 667 déterminait le vaste domaine alloué à l'abbaye de Stavelot. Là, le diplôme fait le tour de toute la terre et trace une ligne continue autour d'elle; ici, on se borne à marquer quelques points de repère, et on renonce à indiquer le reste, soit parce qu'on ignore les confins exacts, soit parce que l'on croit superflu d'en donner autre chose qu'un aperçu général. Il y a là toute la différence qui sépare le notaire du chroniqueur : celui-ci se contente d'une indication sommaire; celui-là, sachant que chacune de ses lignes aura une valeur légale et durable, se croit tenu à la plus rigoureuse précision.

Au surplus, il n'est pas facile de reconstituer la délimitation donnée par nos documents. L'auteur de l'*Antiquitas Ecclesiae Andaginensis*, qui l'a essayé, et Robaulx de Soumoy, qui s'est fait son copiste, ont eu le tort de se laisser guider par de fallacieuses analogies de mots, qui égarent plus qu'elles n'éclairent. Selon eux, les limites du côté du sud doivent être cherchées vers Neufchâteau, où se trouvent encore, disent-ils, des bornes de pierre séparant le domaine de Saint-Hubert de celui de Neufchâteau et de quelques villages de la prévôté de Bastogne, à savoir Bereheux, Vaux lez-Rosière et Laneuville. Mais c'est là une erreur; on sait qu'avant 1082 ni Bras ni Vesqueville ne faisaient partie du domaine.

Le lieu dit *Inter divisiones* n'est plus connu et ne nous apprend rien sur la frontière méridionale du domaine de Saint-Hubert. *Mollis Campellus* n'est positivement pas Mochamps, et cela pour une raison péremptoire, c'est que Mochamps est situé au nord de Saint-Hubert et non pas à

l'est (1). Mais il y a un autre Mochamps au sud-est de Saint-Hubert, entre le moulin de Cerfpont et le bois de Bras (2), et c'est celui-là sans doute que désignent nos documents.

Le site exact du Mont de Fer n'est pas plus connu, mais nous savons qu'il était entre Champlon et Halleux, près de La Roche. La Tabulae Fontana n'est pas, comme le croit Robaulx, un Font à Bulat qui n'a jamais existé, mais semble bien être le Fond Bilaute, ou le ruisseau du même nom qui, naissant dans le bois de Saint-Michel, au nord de Saint-Hubert, coule de l'est à l'ouest et s'appelle plus loin la Masblette, entre Nassogne et Awenne, comme le dit notre texte. Enfin, la limite occidentale est la plus précise de toutes : elle est formée par le cours de la Lomme et par la roche de Smuid qui domine cette rivière sur sa rive gauche. Si maintenant nous reprenons les plus précises de ces indications, nous pourrions constater que nous tenons des frontières assez bien délimitées, au nord par le cours du ruisseau de Bilaute, à l'ouest par celui de la Lomme. La frontière du sud se précisera d'elle-même si nous remarquons qu'elle devait être déterminée, au temps de Pépin d'Herstal, par celles du domaine de Bras. Ce domaine fut cédé à l'abbaye en 1082 par l'évêque de Liège Henri I^{er}, dit de Verdun, qui l'avait acheté à la comtesse Richilde. Or nous savons que l'alleu de Bras comprenait Vesqueville, village qui était formé à l'extrémité septentrionale de son

(1) Au surplus, Mochamps apparaît dès le VIII^e siècle sous la forme Machanto : In alio loco cognominante Machanto super fluviolo Vemena. Ritz, Urkunden und Abhandlungen, p. 5. — Mochamps est situé sur la Wamme.

(2) Voyez L'inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Hubert, 22 B. 7, aux archives de l'État, à Arlon.

ban. C'est donc entre Saint-Hubert et Vesqueville, mais plus près de la seconde localité que de la première, qu'il faut chercher les Divisiones qui servaient de confins méridionaux à la donation de Pépin.

Quant aux limites orientales, les documents ne fournissent rien qui permette de les déterminer : ils ne nous donnent ici que des indications ou erronées ou indéchiffrables. Heureusement nous sommes à même, les chartes en main, de parler ici avec une précision relative. Le domaine de l'abbaye ne s'est pas étendu de ce côté au delà de la forêt de Freyr, et ne doit pas même l'avoir englobée totalement. Nous savons que Bonnerue (Moirey) et Bougnimont (Freux) ne furent donnés à Saint-Hubert qu'en 841 par un comte du nom d'Eudes (1). Quant aux communes de Tillet, d'Amberloux et de Lavacherie, qui sont les autres riveraines orientales du bois de Freyr, elles n'ont jamais appartenu à l'abbaye.

Il y a là une délimitation qui concorde parfaitement et avec nos textes et avec les réalités de l'histoire : la seule difficulté, c'est cette Montagne de Fer qui, située entre Champlon et Halleux, étendrait démesurément du côté du nord les limites du domaine monastique. Si nous voulons faire abstraction de cette donnée bizarre, nous aurons ainsi un domaine qui coïncide à peu près entièrement avec la mairie de Saint-Hubert, telle qu'on la connaît de temps immémorial. La mairie de Saint-Hubert contenait, outre la ville de ce nom, les quatre villages d'Arville, de Lorey (2), de Chirmont (3) et de Hatrival, tous compris

(1) Miracula Sancti Huberti, II, 8.

(2) Lorey, village dépendant de la commune d'Arville.

(3) Chirmont, autrefois village, aujourd'hui ferme dépendant de Lorey (Arville). Chirmont

S^t Hubert

dans les confins de la dotation primitive. Il faut ajouter que ces localités, contiguës à l'abbaye, lui appartenrent de temps immémorial, sans que nous ayons aucun acte d'une époque postérieure qui mentionnerait leur acquisition, preuve qu'elle les possédait depuis l'origine. La seule des quatre qui soit nommée en 817 dans le diplôme de Waleaud, Arville, y est signalé comme lui appartenant déjà. Elle n'en comprenait pas d'autres, preuve que de tous les autres côtés, c'est-à-dire au nord et à l'est, elle était limitée, comme nous avons vu que la donation de Pépin l'était elle-même, par le rideau de la forêt.

Donc, pour nous résumer, la donation de Pépin était à peu près représentée, dans les siècles précédents, par ce qu'on appelait alors la mairie de Saint-Hubert. C'est une vaste clairière pratiquée au cœur de la grande forêt et dont, aujourd'hui encore, l'œil peut mesurer les contours circulaires sur une carte. La ville actuelle, fille de l'abbaye, occupe le centre de l'immense défrichement opéré, à partir du VIII^e siècle, par la cognée des essarteurs monastiques.

La *Chronique* de Saint-Hubert nous apprend, il est vrai, que Pépin donna encore à l'abbaye la dime du fise d'Amberloux (1). Rien ne nous empêche d'admettre cela, mais cette donation ne modifierait en rien l'étendue que nous venons d'assigner au domaine primitif. La jouissance des dîmes d'église n'avait rien de commun avec la propriété du sol.

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMOY, c. 73, p. 273, *MGH.*, t. VIII, c. 88, p. 597).

CHAPITRE IV.

LE MONASTÈRE D'ANDAGINA DEPUIS BÉRÉGISE JUSQU'À WALCAUD.

L'abbé Bérégise, au dire de son biographe, fit fructifier entre ses mains le dépôt de Pépin d'Herstal. Au cours de son abbatiat, qui se prolongea au moins jusqu'à 725, il ne cessa d'agrandir le domaine de Saint-Hubert, grâce aux libéralités qu'il parvint à se faire accorder par tout ce que le pays comptait de grands seigneurs. Il sut gagner à sa maison les sympathies des évêques, des comtes et de toute la noblesse, il y intéressa particulièrement ses amis et ses parents. Stimulés par lui, de pieux fidèles offrirent au monastère des vignes et des champs; en un mot, rien de ce qui est nécessaire à la prospérité matérielle ne manqua à la nouvelle abbaye (1).

La disparition de toutes les chartes de Saint-Hubert qui étaient antérieures au XI^e siècle ne nous permet malheureusement pas de nous rendre compte du développement économique de l'abbaye. Toutefois, parmi les donations auxquelles notre auteur fait allusion, il en est une, faite à Bérégise lui-même, dont il nous a gardé le souvenir. C'est celle du comte Grimbert, dont il a été

(1) *Vita Beregisi* : Sed et vineas et praediola, quae devoti quique spontanea monasterio contulerant diligenter procurans, ut nihil ad exteriores usus pertinens deesset magnopere providit. — JONAS D'ORLÉANS, *Vita Sancti Huberti*, IV, 50 : Cella quaedam antiquo nomine vocata Andagium ... exceptis praediis quae olim religiosorum virorum largitate possedit.

question plus haut, et qui consistait en vignes situées dans le pays de Trèves. C'était là un précieux cadeau : on sait avec quelle sollicitude les abbayes situées dans des pays non vinicoles veillaient à se procurer, souvent à de grandes distances, les vignobles qui devaient leur fournir la matière du saint sacrifice.

L'intérêt que porte à Saint-Hubert un personnage du rang de Grimbert nous permet de croire que nous trouverions parmi les bienfaiteurs de la maison plus d'un nom royal ou princier, si le chartrier du VIII^e siècle n'avait pas totalement disparu.

Il n'est cependant pas impossible de reconstituer, au moins d'une manière approximative, le domaine de Saint-Hubert à cette époque reculée. Dans le diplôme par lequel, en 817, l'évêque Walcaud enrichit de nouvelles libéralités l'abbaye restaurée par lui, il a pris soin de marquer quels étaient ses biens antérieurs. « Nous confirmons à l'abbaye, dit-il, les propriétés qui lui ont été données jusqu'à ce jour, à savoir : Arville, Louille, Neline, Paliseul, Jemelle, Tellin, Lesterny, Revogne, Frandoux, Givet, Anseremme, Romedenne, et en outre les églises de Maissin, de Martelange et de Boulaide avec toutes leurs dépendances. » Tel était donc, avant 817, l'état des possessions de Saint-Hubert; il marquait l'ensemble des libéralités qui lui avaient été accordées pendant le siècle qui s'écoula depuis son origine jusqu'à sa restauration. Passons rapidement en revue tout cet ensemble.

ARVILLE (*Apervilla*). — J'ai déjà dit que cette localité doit avoir fait partie de la donation de Pepin. Si elle est mentionnée ici, c'est sans doute parce qu'elle avait, à côté de Saint-Hubert, assez d'importance pour être considérée comme

ayant une existence propre, tandis que ses dépendances, Lorcay et Chirmont, ne sont pas nommées, non plus que Hatrival, apparemment à cause de leur moindre importance. Au reste, nous voyons par le *Miracula Sancti Huberti*, II, 16, qu'au X^e siècle ce village appartenait à l'abbaye; les manants de celle-ci (*ecclesiastica familia*) y furent miraculeusement protégés, dit l'hagiographe, contre les vexations de soldats qui y étaient cantonnés.

LOUILLE (*Lotvilla*). — Ce village, aujourd'hui disparu, se trouvait près de Rechrival (Tillet); il constituait encore au XIV^e et au XV^e siècle une mairie dite de Louille. Voir l'état de la terre d'Ardenne en 1315 édité par M. Van Wervecke (dans LAMPRECHT, *Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter*, t. III) et le relevé de la prévôté de Bastogne en 1469 (*Archives de Clairvaux*, n^o 1257, dans les *Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXXVI.) Dans les *Annales d'Arton* (1849-1851, p. 176), il est dit que ce village fut détruit après 1589.

NELINE (*Nelina, Nelma*). — On ne sait quelle est la forme exacte de ce nom, qui a peut-être été défiguré, soit par les copistes de la *Chronique*, soit par l'auteur même de celle-ci.

PALISEUL (*Palatiolum*). — Nous voyons par le *Miracula Sancti Huberti*, II, 19, que ce village appartenait à Saint-Hubert lors de l'invasion des Normands en 882; en 1159, Innocent II confirma la possession de l'église à Saint-Hubert. L'abbaye n'en avait d'ailleurs qu'une partie du village, car nous apprenons par d'autres témoignages que le roi Lothaire II (855-869) avait donné la none de cette

terre à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, et cette donation fut confirmée par l'empereur Arnoul, par Henri I^{er} et par Otton I^{er}. (V. LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, pp. 39, 49 et 64.)

JEMELLE (*Gamedesla*). — Nous voyons qu'au X^e siècle, les moines s'y étaient réfugiés avec la châsse de Saint-Hubert par peur des Hongrois, qui, plusieurs fois dans la première moitié de ce siècle, parcoururent la Belgique en dévastateurs (1). Les documents relatifs aux droits de l'abbaye à Jemelle occupent dans les archives de Saint-Hubert toute la layette 57 et une partie de la layette 58, mais ils ne sont pas antérieurs au XV^e siècle.

TELLIN (*Telins*). — Cette terre fut dans la suite enlevée à l'abbaye par les ducs de Lotharingie, mais en 1076, le jeune Godefroid de Bouillon la lui restitua solennellement. (*Chronique de Saint-Hubert* dans Robaulx de Soumoy, c. 43, p. 258; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 32, p. 388.)

LESTERNY (*Lesteinivis*). — Dans ses dernières années, l'abbé Thierry I^{er} (1056-1086) se laissa circonvenir par des moines intrigants qui, voulant avantager des parents et des amis, firent perdre à l'abbaye ses propriétés de Lesterny et de Vivegnis : *hoc modo amisit ecclesiastica utilitas ex antiquis possessionibus suis Vineias et Lesterneias*. (ROBAULX DE SOUMOY, c. 67, page 272; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 52, p. 595.) Cependant l'abbaye paraît avoir récupéré Lesterny, comme on le voit par ses archives, layette 81.

(1) (Monachi) delatis sanctorum pignoribus, propter Umbrorum incursus in castro Gamedesla... *Miracula Sancti Huberti*, II, 14.

REVOGNE (*Ruvonia*). — Les plus anciens documents de l'Inventaire des archives de Saint-Hubert relatifs à Revogne sont de 1481 et de 1482.

FRANDEUX (*Frandidionis*). — Les archives ne nous apprennent rien sur ce domaine, sinon qu'en 1516, Saint-Hubert avait acquis des seigneurs de Neuville leurs droits seigneuriaux sur Frandoux, qu'elle leur revendit en 1620.

GIVET (*Gabelium*). — Au X^e siècle, les biens que l'abbaye possédait à Givet furent pillés par le comte de Givet nommé Erluinus, *quia... possessiones beati Huberti eo sibi videbantur ad deprimendum faciliores quanto et erant propinquiores*. Ces biens étaient alors administrés pour le compte de l'abbaye par un prévôt du nom de Monon. (*Miracula Sancti Huberti*, II, 17.) Au commencement du XII^e siècle, la *Chronique de Saint-Hubert*, (Robaulx c. 24, p. 236; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 16, p. 376); écrit : *Omnis decima ubicumque jaceat intra bannaes terminos totius Gabelii constat esse ab antiquo ecclesie beati Huberti*.

ANSEREMME (*Anseromia*). — Les biens que Saint-Hubert possédait à Anseremme lui valurent, au milieu du XI^e siècle, des difficultés avec le comte Albert de Namur, dont l'autorité s'étendait sur ce village. Cette localité était encore à cette date le centre d'une *centena* relevant d'un vicomte. Albert céda ses droits à l'abbaye contre une redevance annuelle. (*Chronique de Saint-Hubert*, Robaulx, c. 25, p. 238; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 17, p. 377.)

ROMEDENNE (*Rumendinis*). — Il est à remarquer que la bulle d'Innocent II, confirmant à Saint-Hubert la posses-

*Petit Fra
Huincha
~ Truille
de Roba*

sion de ses diverses églises, ne parle pas de celle de Romedenne, non plus que de celles de Maissin et de Boulaide.

ÉGLISE DE MAISSIN (*Melsinum*). — En 1083, Saint-Hubert échangea l'église de Maissin contre celle de Chevigny, qui lui fut cédée par l'abbaye de Prüm. (*Chronique de Saint-Hubert*, Robaulx, c. 76, p. 277 ; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 63, p. 600.)

ÉGLISE DE MARTELANGE (*Martilinges*). — Les documents relatifs aux droits de Saint-Hubert sur l'église de Martelange ne sont pas antérieurs au XVII^e siècle. Le village est cité, en 1184, sous la forme Ardelenges, dans la bulle de Lucius III, confirmant les possessions de l'abbaye.

ÉGLISE DE BOULAIDE (*Builaidas*). — Boulaide est un village du Grand-Duché de Luxembourg, en allemand Bauschleiden. Voir l'article *Romedenne*.

Malgré ces donations, la prospérité de l'abbaye ne fut pas longue : les constructions étaient tellement chétives qu'elles tombaient en ruines moins d'un siècle après avoir été élevées, et presque toute sa population s'était dispersée (1). C'est en ce moment qu'intervint l'évêque de Liège Walcaud, qui, en la réorganisant, la sauva de la destruction et lui procura de nouvelles et durables destinées.

(1) JONAS D'ORLÉANS, *Vita Sancti Huberti*, IV, 30 : Quae olim quidem inhabitatoribus habitus canonici floruit, sed per excessum temporis vetustate nimia collapsa et deficientibus habitatoribus paene fuerat annullata.

CHAPITRE V.

LA FONDATION DE WALCAUD.

L'évêque Walcaud, dont les historiographes liégeois, depuis le XIV^e siècle, ont abusivement altéré le nom en Walcand, a été le restaurateur ou pour mieux dire le nouveau fondateur du monastère d'Andagina. Non seulement il l'enrichit de ses libéralités, mais il dépouilla sa ville épiscopale d'un de ses plus précieux trésors, les reliques de saint Hubert, pour les offrir à la maison ardennaise. Tous les biens qu'il a donnés à l'abbaye sont situés dans le pays avoisinant Saint-Hubert. Il fit contribuer à ses générosités son frère Archambaud (1), et nous voyons que les donations de celui-ci étaient également situées dans l'Ardenne ou dans les régions voisines. Enfin, Walcaud fut enterré dans l'église de Serinchamps en Famenne. Cela semble nous autoriser à croire que cet évêque était issu d'une grande famille de la Famenne ou de l'Ardenne.

Un document aujourd'hui perdu va plus loin, et affirme que le père de Walcaud était comte d'Ardenne (2). Je ne sais sur quoi s'appuie cette affirmation; toutefois il faut bien qu'elle ait un certain fondement. Quand Gilles d'Orval nous dit que le père de Walcaud était Adelred, qui

(1) Le nom inexistant d'Erohengold, donné à ce personnage par la *Chronique*, c. 8, est évidemment une leçon vicieuse pour Erchenwald, forme romane d'Erchenwald.

(2) FISEN, *Historiarum ecclesiae Leodiensis*, p. 109.

accompagna Charlemagne dans sa guerre de Lombardie et qui périt au siège de Pavie, il parle, lui aussi, d'après une source aujourd'hui perdue, à laquelle il renvoie sans autre indication, et nous n'avons pas lieu de suspecter son témoignage (1).

Voyons maintenant en quoi consista l'activité de Walcaud à Saint-Hubert. Nous l'analyserons dans ses multiples éléments pour la mieux saisir dans son ensemble, et nous déterminerons chacun de ceux-ci avec une précision qui a jusqu'à présent manqué à l'histoire de ce personnage.

C'est, nous l'avons vu précédemment, la caducité des bâtiments monastiques qui avait été la cause première de la décadence de l'abbaye. Walcaud y pourvut en bâtissant des édifices nouveaux, situés plus à l'est, nous dit la Vie de Béréglise (2).

Dans ces bâtiments nouveaux, il voulut qu'il régnât un nouvel esprit, et aux chanoines réguliers il substitua les bénédictins. La règle de saint Benoît jouissait alors d'une faveur universelle et faisait successivement la conquête

(1) Il n'y a nul lieu de se préoccuper de ce que dit JEAN D'OUTRE-MEUSE, *Ly Mireur des Histors*, t. III, p. 336, d'après lequel le père de Walcaud s'appelait Aldiel et était comte de Boulogne, tandis que sa mère, nommée Walcoande, était fille du duc de Normandie.

(2) *Monasterium . . . Walcaudus . . . ab ipsis fundamentis innovatum et in parte orientali transpositum . . . decenti honore decoravit. Vita Sancti Beregisi*, II, 20. Cf. HALLET, *Le monastère d'Andain* (ANNALES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DU LUXEMBOURG, t. XXX, 1893).

Jonas avait seulement dit : *Hae pene a fundamentis restaurata in melioremque statum denuo renovata. Vita Sancti Huberti*, IV, 30. Mais on ne peut douter que le détail topographique ajouté par le *Vita Beregisi* soit puisé à la meilleure source.

pacifique de toute l'Europe occidentale. Jonas nous dit que Walcaud plaça à Andain des maîtres de la vie religieuse; je ne sais d'où il les avait tirés, peut-être de Saint-Trond ou de Stavelot. Ce qui est remarquable, c'est que la nouvelle maison devint pour plus d'un clerc de l'église de Liège l'occasion d'échanger la vie séculière contre la vie monastique. Ce fut surtout de l'église Saint-Lambert de Liège qu'affluèrent à Andagina les amants de la perfection évangélique (1). Une tradition qui paraît avoir été conservée à Saint-Hubert, que Romuald Hancart a reproduite (2) et dont le dernier abbé, Dom Spirlet, se fit l'interprète dans sa notice historique sur sa maison, prétend que Walcaud échangea le domaine d'Andagina « avec les religieux bénédictins qui occupaient à Liège l'église de Saint-Pierre, qui, par l'arrivée de ces chanoines, fut dite collégiale (3) ». Cette version expliquerait d'une manière aussi satisfaisante que possible le fait toujours un peu mystérieux de la translation du corps de saint Hubert à Andagina : mais peut-on se fier à un témoignage aussi tardif, et n'est-il pas plutôt suggéré lui-même par le désir d'expliquer la translation ?

L'inauguration des nouveaux bâtiments et l'installation des bénédictins eut lieu avec la plus grande pompe le

(1) *Cooperunt igitur undequaque in eundem locum religiositatis cultores confluere, et maxime nobiles viri ex monasterio sancti Landberti, qui apostolicae vitae desiderio accensi erant; illuc convolare viriliterque ejusdem ordinis vitam morum actuumque probitate tenere. JONAS, o. c. IV, 30.*

(2) *Histoire du monastère de Saint-Hubert en Ardennes*, p. 41.

(3) Voy. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XVI, p. 255.

10 août 817 (1). Ce fut l'occasion d'un diplôme dans lequel Walcaud, après avoir confirmé à la maison la possession de tous ses biens antérieurs, lui fit des libéralités considérables prises partie sur son patrimoine et sur celui de son frère Archambaud, partie sur des domaines appartenant à l'église de Liège. L'acte avait été longtemps mûri : Walcaud avait pris l'agrément du pape Léon III, mort le 12 septembre 816, et celle de son métropolitain Hildebold de Cologne; il s'était assuré du consentement de son clergé et de ses grands, et, enfin, il avait eu soin d'obtenir l'autorisation de l'empereur. La donation de Walcaud comprenait les localités suivantes : Terwagne, Tilleur, Marloie, Odet, Avent, Nettine, Florée, Wagnée, Ardenne, Bras-sur-Lomme, Lieser, Evergnicourt, Soupy, Noyers, Busin, trois vignes à Huy, une maison à Liège, une vigne à Vivegnis, puis encore *Tavernae* et *Ermau*. L'évêque y ajouta une rente annuelle de vingt livres d'argent, la dime du fromage de toutes ses métairies et la dime du vin dans ses trois fermes de *Goganheim*, *Berthaheim* et *Cunerono*. Enfin, il déclara que l'empereur, s'associant à ses générosités envers la nouvelle fondation monastique, avait fait don à celle-ci de la forêt de *Wangisisus mons*.

Reprenons par le détail l'examen de toutes ces donations :

TERWAGNE. — Il s'agit ici de la commune de Terwagne en Condroz, qu'il ne faut pas confondre avec deux localités du même nom situées l'une en Hesbaye (dépendance de

(1) Cette date nous est donnée par la *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMROY, c. 5, p. 224; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 5, p. 569).

Celles), l'autre dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (dépendance de Furnaux). Terwagne avait dès le IX^e siècle son église dédiée à saint Hubert et comprenait la terre de *Rapazium* (villam Rapazium quae sita est juxta Tarvoniam. *Miracula Sancti Huberti*, II, 10). *Rapazium* est Rappart ou Saint-Jean-Rappart, qui est désigné comme une paroisse dans le pouillé liégeois de 1558. (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. III, p. 177; cf. BALAU, *Histoire de Modave*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. VIII, p. 205.)

TILLEUR. — Nous voyons qu'en 1082 l'abbé Thierry I^{er} y logea. L'abbaye garda Tilleur jusqu'en 1603, qu'elle en vendit la seigneurie. Tous les titres relatifs à Tilleur se trouvent aux archives de Saint-Hubert, layette 53.

MARLOIE. — Nous voyons par le *Miracula Sancti Huberti* I, 2, que l'abbaye possédait Marloie dès le IX^e siècle. (Marlida, quae fratrum ditioni subjecta est.)

ODET (*Aldanium*). — Les éditeurs de la *Chronique de Saint-Hubert* lisent tous *Aldamum* et traduisent par Aye. C'est une double erreur. Il faut lire *Aldanium*, d'où, au moyen âge, Oudaing, Oudain, Odain, puis Odet (sur la transformation de -ain en -et, cf. G. KURTU, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. I, p. 319). Odet, dans les archives de Saint-Hubert, tout comme dans le diplôme de Walcaud, est toujours mentionné avec sa voisine Avin, qui suit.

LES AVINS (*Alventium*). — La *Chronique*, c. 5, revient sur la donation de cette localité à Saint-Hubert par l'évêque Walcaud : *ecclesiam Alventiensem, quam ex patrimonio suo episcopus Gualcaudus olim loco contulerat*.

NETTINNE. — Le nom de Nettinne, de même que ceux des lieux suivants, manque totalement dans les archives de Saint-Hubert.

FLORÉE (*Florias*). — C'est Florée, commune du canton de Namur.

WAGNÉE (*Wowonia*). — Wagnée est une dépendance de Florée.

ARDENNE (*Arduanium*). — C'est Ardenne, dépendance de Houyet, dans la province de Namur.

BRAS (*Bractis*). — Nous voyons qu'au IX^e siècle l'abbaye possédait ce domaine; le *Miracula Sancti Huberti*, I, 3, y place la guérison d'un paysan du nom de Waremund, *qui dominio fratrum exhibebat obsequium in villa quae Brattis nuncupatur, haud procul a monasterio*. Toutefois l'abbaye ne possédait pas la terre de Bras tout entière; une partie de l'alleu était, au XI^e siècle, à la comtesse Richilde, qui le vendit à l'évêque de Liège, Henri I^{er}, dit de Verdun, et celui-ci, en 1082, en fit don à l'abbaye. Si je ne me trompe, c'est cette partie, acquise plus récemment, à laquelle les moines de Saint-Hubert donnèrent le nom de Vesqueville.

LIESER. — On lit dans le *Miracula Sancti Huberti*, II, 23 : *Apud Lisuram in territorio Treverensi dono Walcaudi episcopi possidet ab antiquo Andaginensis ecclesia vineas sui juris*. Dans le même ouvrage, II, 18, il est dit que les moines de Saint-Hubert se réfugièrent à Lieser avec la châsse de leur saint pendant l'invasion normande (882). Nous voyons encore par le *Nomina benefactorum* que les biens de l'abbaye à Lieser furent administrés au

XI^e siècle par un de ses moines nommé Othert, qui était natif de ce village. (*Chronique de Saint-Hubert*, Robaulx, c. 13, p. 232; *MGH.*, SS., VIII, c. 9, p. 373.) En 1163, l'archevêque de Trèves, Hillin, confirmait la possession de Lieser. L'abbaye, ruinée par les désastres du XVI^e siècle, se vit obligée d'aliéner ce domaine, qu'elle engagea pour la somme de 7,777 écus à la cathédrale de Trèves.

« Asservatur adhuc in monasterii nostri sacrario velum magnum coloris violacei quod olim ab angelo processioni, quae in dicta villa instituebatur, praelatum controversiam, quae inter monasterium et dominum quemdam Lysurac vicinum de hujus domini limitibus emerserat, eosdem hujus tapetis circumlacione designando diremerat ». (*Antiquitas ecclesiae Andaginensis*, p. 28.)

ÉVERGNICOURT. — Lors de l'invasion des Normands, en 882, les moines de Saint-Hubert se réfugièrent dans leur terre d'Évergnicourt (*loca suae possessionis, vel Campaniae villam Everneicurtem vel...* *Miracula Sancti Huberti*, II, 18). Mais, là aussi, l'abbaye n'acquiesce de Walcaud qu'une partie du domaine. Si nous pouvions en croire une de nos chartes, cette terre fit l'objet d'une donation spéciale datée de 828, mais le document est apocryphe. Plus tard, sans doute vers le commencement du XI^e siècle, Josbert de Marle donna à l'abbaye la terre d'Évergnicourt (*tota tertia pars Everneicurtis in omnibus appenditiis suis*, *Miracula Sancti Huberti*, II, 21 et 22).

SOUPY, dépendance d'Autréville (canton de Stenay, Meuse). — L'abbaye a gardé cette terre jusqu'à la fin; les documents qui y sont relatifs se trouvent dans les archives de Saint-Hubert, layette 10. Soupy n'est pas indiqué dans le

Dictionnaire des Postes de France, mais il en est fait mention dans le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, de M. Liénard, en ces termes : *ancienne maison fief à l'abbaye de Saint-Hubert*. L'abbaye possédait aussi l'église de cette localité, que Gui de Châtillon (1033-1035) lui avait donnée (*Nomina benefactorum*, p. 60) et que son successeur restitua à l'abbaye en 1105, après l'avoir injustement gardée pendant sept ans. (*Chronique de Saint-Hubert*, Robaulx, c. 126, p. 329; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 95, p. 628.)

NOYERS-ET-THÉLONNE (*Ardennes*). — En 1105, l'archevêque de Reims, Manassès, pour dédommager Saint-Hubert des torts qu'il lui avait faits, lui donna l'autel de Noyers. (*Chronique de Saint-Hubert*, l. c. *ubi supra*.) L'abbaye a possédé ce domaine jusqu'à la fin; les documents qui l'attestent, remontant jusqu'au XIII^e siècle, se trouvent dans les archives de Saint-Hubert, layette 97.

BUZIN (*Verlée*), Namur. — Cette identification est de l'*Antiquitas Ecclesiae Andaginensis*, p. 14. Au surplus, nous voyons que l'abbaye a possédé des dîmes et des terres à Buzin; voir les archives de Saint-Hubert, layette 13.

HUY. — Trois vignes près du *castrum* de Huy. Vers 1089, l'abbaye acquit encore à Huy deux maisons sur le marché de cette ville, qui lui furent léguées par Boson, abbé de Saint-Airy de Verdun. (*Chronique de Saint-Hubert*, Robaulx, c. 80, p. 279; *MGH.*, *SS.*, t. VIII, c. 67, p. 601.)

LIÈGE. — Une maison dans cette ville, construite par Walcaud lui-même et donnée par lui à l'abbaye. Il en est peut-être question dans les pièces suivantes, que je trouve à l'Inventaire des archives de Saint-Hubert.

1525. Proclamation et adjudication d'une maison de Saint-Hubert en la ville de Liège. Layette 82. D. 2.

1537. Lettre de 6 mares de cens héréditaires sur une maison à Liège joindant à l'église paroissiale de Saint-Hubert. Layette 82. G. 3.

VIVEGNIS. — Manse et vigne. Je ne retrouve aucune trace de cette donation de Walcaud dans les archives de Saint-Hubert.

Goganheim. — Le seul nom dans toute la toponymie germanique qui correspond à celui-ci est Gugenheim, en Alsace, cercle de Strasbourg. Il faut noter que d'après le diplôme, Goganheim; ainsi que les deux localités suivantes, doivent être cherchés dans un pays vinicole.

Berthaheim. — Voir l'appendice.

Cunerono — Même observation.

Tavernas. — On prendrait volontiers ce nom pour l'équivalent de Taviens (province de Namur), si l'on ne voyait que Taviens ne fut donné qu'en 1071 à l'abbaye par le comte de Flandre Arnoul III.

Ernau (*Yernawe?*). — Liège, cf. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, p. 54.

Si riche que soit cette liste, elle ne paraît cependant pas épuiser la série des libéralités de Walcaud. Ainsi elle ne comprend pas Nassogne, bien que, au témoignage de la *Chronique*, l'église de cette localité ait été comprise dans la

donation de ce prélat (1). Il en est de même de l'église de Bure-en-Famenne, dont une charte de l'évêque Henri I^{er}, en 1079, nous apprend qu'elle appartient à l'abbaye en vertu d'une donation de Walcaud (2). Aux termes de cette charte, il y avait deux cent soixante-quatorze ans que l'abbaye était en possession de cette terre, ce qui rapporterait l'acte de Walcaud à l'année 805. Et comme Walcaud n'est devenu évêque de Liège qu'en 810, il faudrait admettre que sa prédilection pour l'abbaye ardennaise est fort antérieure à son élévation au trône épiscopal. Une telle hypothèse n'a rien que de vraisemblable, si l'on admet, comme nous l'avons fait, que Walcaud était un grand seigneur de la Famenne. Peut-être est-ce de lui encore que l'abbaye tenait les propriétés qu'elle avait à Dinant au commencement du XI^e siècle, mais qu'elle doit avoir reperdues de bonne heure, car on ne voit pas qu'il en soit jamais question dans ses archives (3).

(1) Mater ecclesie beati Mononis martyris Nasaniae a Gualcando episcopo data fuerat cum omnibus quae ad eam pertinet ab antiquo ecclesiae beati Huberti in potestativa ditione. *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 67, p. 271; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 52, p. 595).

(2) Apud villam Burs in pago Falmeniensi matrem constat esse ecclesiam propriam beati Huberti, cujus omnimodam decimam a tempore Walcaudi pontificis sine ulla inquietudine et calumnia per annos fere ducentos septuaginta quatuor in omnibus finibus suis prefata ecclesia beati Huberti tenuit. — *Chartes de Saint-Hubert* (sous presse), p. 46.

(3) Un document qui n'est pas antérieur à la première moitié du XI^e siècle (voy. sur ce point PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge*, p. 3, contre WAUTERS, *De l'origine des libertés communales, Preuves*, p. 249) attribue au comte de Namur la juridiction sur tous les étrangers qui viendront s'établir à Dinant : « Nisi forte fuerit Sancte Marie aut Sancti Lamberti aut Sancti Huberti. »

Saint-Hubert reperdit de bonne heure une grande partie de son florissant domaine. Quantité des villages que nous venons d'énumérer ne reparaissent plus dans ses archives. La *Chronique* écrite dans l'abbaye même et la *Vie de l'abbé Thierry* sont d'accord pour attribuer la faute de ces désastres à l'incurie et à la négligence des abbés antérieurs à Thierry I^{er}. Mais ce n'est là qu'une conjecture assez banale, dépourvue de toute autorité. Comment savent-ils que tous les abbés antérieurs ont été négligents, puisqu'ils ne connaissent pas leur histoire? Et ne faut-il pas se rappeler que le IX^e et le X^e siècle ont été une époque d'anarchie féodale, que les grands de l'époque — nous le voyons à Saint-Hubert même par de frappants exemples — ne se gênaient guère pour s'approprier les biens ecclésiastiques, et que les ravages des Normands, s'ajoutant aux déprédations des indigènes, sont un fait historique beaucoup mieux constaté que l'unanime négligence de tous les successeurs de l'abbé Altveus?

Le domaine de l'abbaye étant singulièrement augmenté par l'acte de 817, une mesure fut prise de commun accord, au dire de la *Chronique*, pour conserver à la postérité le souvenir de la distinction entre le patrimoine primitif, qui remontait à l'abbé Béréglise, et celui qu'avaient constitué les libéralités de Walcaud. Tous les ans, le 10 août, jour anniversaire de la rénovation du monastère, les administrateurs des terres qui appartenaient au patrimoine primitif apportaient à l'abbaye les redevances de celles-ci (1). S'il est permis de risquer ici un avis, je dirai

(1) Constitutum est etiam ex communi decreto ut de redditibus donationum, quae factae fuerant beato Beregiso, ab eorum procuratoribus ad locum ipsum deferretur in eodem die annuatim oblatio,

qu'à mon sens l'auteur de la *Chronique* voit ici un but, là où il n'y a qu'un résultat. Si, pour une raison qui nous est inconnue, les villages compris dans le patrimoine primitif ont continué d'apporter leurs redevances à l'abbaye le 10 août, cela suffit pour qu'ils aient pu être distingués des autres, sans qu'on en ait eu l'intention auparavant. Je ne sais d'ailleurs pas combien de temps a duré l'usage en question, qui, comme nous le voyons par la *Chronique*, subsistait encore au XII^e siècle, et je ne possède pas de renseignements qui me permettent d'éclairer ce point.

Nous achèverons ce chapitre en marquant que Walcaud parvint dès lors à intéresser l'empereur Louis à sa fondation. Ce monarque, nous dit le diplôme déjà cité, donna à l'abbaye la forêt dite *Wangisisus Mons*. On ne sait aujourd'hui où était située cette forêt, ni quel nom moderne elle porte; ce nom ne reparait pas dans les archives de Saint-Hubert et elle est peut-être défrichée.

Une preuve de bienveillance plus grande encore que Walcaud donna à l'abbaye d'Andagina, ce fut d'y transporter le corps de saint Hubert. La chose a paru tellement inouïe qu'à Saint-Hubert même on a cru devoir l'expliquer en supposant que les chanoines de Saint-Pierre de Liège, transformés en bénédictins dans le monastère ardennais, auraient demandé et obtenu l'autorisation de se faire suivre des reliques de leur saint. Ce que nous savons par un témoignage digne de foi, c'est que parmi les moines d'Andagina se trouvait plus d'un clerc de Saint-

ut ex hoc in posterum et prioris acquisitionis et posterioris adjumenti discerneretur ecclesiastica possessio. *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 3, p. 224; *MGH.*, SS., t. III, c. 5, p. 569).

Lambert de Liège, et que ce sont eux qui ont pris l'initiative de demander la translation. Walcaud, qui sans doute ne demandait pas mieux que de déférer à leur désir, ne voulut pas précipiter la solution et laissa s'écouler trois années avant d'exaucer les vœux des moines. Sans doute il craignait l'opposition du peuple de Liège, et c'est pourquoi il voulut faire trancher l'affaire de la translation en faveur d'Andagina par toutes les juridictions. Il s'aboucha d'abord avec son métropolitain, Hildebold de Cologne, puis avec l'empereur Louis lui-même, et enfin il porta la question devant le concile d'Aix-la-Chapelle, réuni en 825. Lorsque le concile lui-même se fut prononcé, il n'était plus possible que Liège résistât : aussi la translation eut-elle lieu sans encombre. Le 30 septembre 825, on procéda à l'exhumation du corps de saint Hubert qui, dit Jonas, au témoignage de Walcaud lui-même et de plusieurs autres, fut trouvé intact et comme au temps de sa première élévation en 743.

L'intérêt de l'empereur Louis était vif pour le monastère ardennais : on le voit par les opulents cadeaux qu'il lui fit. C'étaient surtout des vases sacrés et des livres, les deux grandes richesses des moines. Quelques-uns de ces cadeaux avaient survécu aux ravages des Normands et à ceux du temps. De ce nombre était un beau calice d'or du poids de vingt livres, qui fut mis en morceaux du temps de l'abbé Albert, lorsqu'on commença le revêtement d'or du maître-autel de l'église (1). Au commencement du XII^e siècle, l'abbaye, au dire de sa *Chronique*, possédait

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 28, p. 242; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 19, p. 579).

encore un magnifique évangélaire, à couverture dorée, ornée de pierres précieuses, un exemplaire des *Commentaires* de saint Augustin avec tout le psautier, le traité *De la Trinité*, par le même saint, enfin, deux homiliaires, qui, lorsqu'on en fit faire des copies, furent envoyés en cadeau, l'un à l'église de Juvigny, l'autre au prieuré de Prix (1). Plus tard, le roi Lothaire, voulant à son tour témoigner sa bienveillance à l'abbaye, lui fit don d'un superbe psautier écrit en lettres d'or et qui avait, tous les dix psaumes, une capitale enluminée (2).

Ces livres vénérables n'ont pas tous péri. L'évangélaire est encore en la possession d'un habitant de Saint-Hubert; le commentaire de saint Augustin avec les psaumes et le traité *de Trinitate* forment aujourd'hui les numéros 1 et 33 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Namur. Quant au psautier, il a fini par prendre le chemin de Londres, où il a été vendu par son dernier possesseur pour la somme de 25,000 francs, et il est probable qu'on le retrouvera à la riche bibliothèque du *British Museum*.

Walcaud aussi, nous dit la *Chronique*, ajouta des libéralités en livres, en tissus d'or et en vases sacrés aux dons de terres qu'il avait faits à l'abbaye; mais on n'avait rien conservé au XII^e siècle qui fût rapporté nominalement à lui.

L'auteur de la *Chronique* déplore amèrement l'ignorance

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 6, p. 224; MGH., SS., t. VIII, c. 3, p. 369).

(2) La *Chronique de Saint-Hubert* se trompe en disant que ce psautier fut offert par Louis le Débonnaire; des vers latins placés au commencement montrent que c'est un don de Lothaire I^{er}.

des moines de Saint-Hubert, qui laissèrent gaspiller tant de trésors, et la cupidité des abbés étrangers qui les dilapidèrent. Il déclare avoir vu de son temps des frères qu'il ne veut pas nommer, livrant au feu, sous prétexte de vétusté, des tissus précieux dont ils voulaient retirer l'or.

Une autre mesure prise en commun par Louis le Débonnaire et par Walcaud au profit de Saint-Hubert, ce fut, nous dit le chroniqueur, l'institution des croix banales, dont le *Miracula sancti Huberti* (1) croit même pouvoir préciser la date en 837. Les croix banales, c'étaient des processions qui, vers la Saint-Jean-Baptiste, apportaient à Saint-Hubert les offrandes des populations voisines. Il y avait trois processions : celle de Famenne, celle de Pali-seul et celle d'Ardenne, et elles amenaient au tombeau du saint les populations des doyennés de Rochefort, de Graide et de Bastogne.

En réalité, je ne crois pas que l'empereur et l'évêque aient eu rien à voir dans ces démonstrations spontanées de la dévotion populaire, qui, à la longue, sont devenues périodiques et dont on a alors cherché l'origine. Ce qui le prouve, c'est que le *Miracula*, dans sa recension originale, ne fait mention ni de Walcaud ni de Louis le Débonnaire. Mais ce récit est altéré et chargé d'interpolations dans un remaniement du *Miracula* (2), et c'est à ce dernier que renvoie le chroniqueur. Bornons-nous à constater la date approximative de l'origine, qui tombe sous l'abbatit de l'abbé Sevoid.

Les autres princes carolingiens ne furent pas moins

(1) *Miracula sancti Huberti*, I, 6.

(2) *Miracula sancti Huberti*, II, 6.

portés pour l'abbaye. Nous en avons une preuve dans le psautier que lui donna Lothaire I^{er}. Ils avaient leur villa royale d'Amberloux à proximité, et le séjour qu'y fit le roi Zwentibold en 896 dut le mettre en relations assez étroites avec l'abbaye (1).

Le *Miracula sancti Huberti* nous a encore gardé quelques autres souvenirs du IX^e siècle. Il nous apprend notamment l'histoire d'une guérison miraculeuse qui eut lieu à Saint-Hubert sous l'abbé Altveus et du vivant de l'évêque Walcaud; c'était, dit-il, l'année même de la translation du saint (826) (2).

C'est au IX^e siècle que l'abbaye produisit son premier écrivain, l'auteur du premier livre du *Miracula sancti Huberti*. Selon toute vraisemblance, ce narrateur a écrit vers 840; les seuls faits datés qu'il raconte dans ses douze chapitres sont de 826 et de 837 (3).

CHAPITRE VI.

L'ABBAYE DE SAINT-HUBERT DU IX^e AU XI^e SIÈCLE.

Les actes relatifs à la fondation de Walcaud ont jeté une vive lumière sur l'histoire des premiers jours de l'abbaye restaurée. La période qui s'écoule à partir de cette date jusqu'à celle où commencent les souvenirs de l'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert* n'est pas aussi bien éclairée. Ce n'est pas toutefois qu'elle nous soit entièrement inconnue. En effet, le livre I^{er} du *Miracula sancti Huberti*,

(1) Son diplôme du 11 novembre 896 est daté *apud villam Amarlaus*.

(2) *Miracula Sancti Huberti*, I, 4.

(3) Cf. DE SMEDT, *Comment. præv.*

qui est du milieu du IX^e siècle, nous a gardé quelques souvenirs authentiques des années qui suivirent immédiatement la translation du saint.

Cet auteur est précis et circonstancié, et il sait intéresser aux choses qu'il raconte; les huit épisodes miraculeux qui forment son ouvrage sont comme autant de tableaux dans lesquels on voit en réduction vivre et agir la société rurale et monastique de la vieille Ardenne. On nous permettra de retracer d'après lui cette lointaine et paisible existence.

Saint Hubert avait à peine pris possession de sa nouvelle demeure qu'il devenait, pour ainsi dire d'emblée, le véritable roi du pays. Son tombeau, placé dans le chœur de l'église, entre l'abside circulaire et l'autel, était le grand sanctuaire national et recevait les hommages de toutes les populations. On venait l'invoquer comme un protecteur dans la détresse, comme un guérisseur dans la maladie. Les quelques épisodes que nous connaissons nous montrent des pèlerins arrivant non seulement de Marloie et de Bras, mais du Condroz, de Tratten, dans le grand-duché de Luxembourg, d'Arlon, de Marle, dans le département de l'Aisne. Ils venaient avec des présents; un forgeron apporte deux barres de fonte; d'autres apportent de l'argent; il en est qui promettent de donner quelque chose s'ils guérissent; on voit quelqu'un promettre son cheval. Les pèlerins venaient s'agenouiller devant le saint tombeau et y faisaient leurs dévotions deux ou trois jours de suite; nous constatons que plusieurs boivent comme remède la poussière prise sur le tombeau du saint, qu'ils mêlent à leur boisson.

C'est surtout la fête du saint (3 novembre) qui attirait une affluence du monde extraordinaire. Alors, on accou-

rait à Saint-Hubert de tous côtés, en procession ou isolément. Beaucoup de malades venaient ce jour de préférence, attendant davantage de leurs prières en des moments de grande ferveur et de pieuse solidarité. Les plus infirmes se faisaient charrier ou porter; d'autres venaient à cheval, d'autres à pied. Les femmes étaient admises dans le chœur ce jour-là; le reste de l'année, le monastère semble leur avoir été fermé.

Une autre circonstance amenait tous les ans les foules à Saint-Hubert : c'étaient les grandes processions propitiatoires que la totalité des habitants des environs, sous la conduite de leur clergé, faisaient au tombeau du saint. Ces processions avaient été faites pour implorer le Ciel à l'occasion des pluies torrentielles qui avaient désolé l'Ardenne; plus tard, on les continua après qu'on eut été exaucé. L'abbaye avait d'abord hésité à s'ouvrir devant ce pieux cortège, car il s'agissait, cette fois encore, d'admettre les femmes dans le monastère. On céda toutefois, et dès lors les diverses paroisses, à des jours fixés, vinrent en procession à l'abbaye. Les fidèles portaient à jeun et pieds nus, en priant et en chantant; la procession était précédée de la croix et des reliques, et conduite par le clergé paroissial; les moines venaient processionnellement à leur rencontre et les introduisaient dans l'abbaye. Ils faisaient leurs dévotions, déposaient leurs offrandes et repartaient le cœur plein de joie. Ces vieux usages se sont perdus; si on veut les voir vivants encore, avec toute leur poésie antique, il faut aller, le mardi de la Pentecôte, voir la procession dansante d'Echternach qui n'était elle-même, dans l'origine, que le défilé processionnel des tributaires de l'abbaye apportant tous les ans leurs offrandes à saint Willibrord.

De bonne heure les miracles se produisirent.

L'impression de l'émoi que causa le premier est rendue avec vivacité par le *Miracula*. Le miraculé était un aveugle qui recouvra la vue d'une manière complète; l'abbé Altveus l'envoya à Walcaud, qui versa des larmes de joie et qui se chargea de pourvoir pour l'avenir à l'entretien de cet homme.

Chaque miracle était salué par le chant du *Te Deum*, auquel se mêlaient la sonnerie des cloches et les cris d'allégresse des témoins. Les gens favorisés d'une guérison témoignaient leur reconnaissance au saint par des présents proportionnés à leurs ressources; certains se donnaient eux-mêmes, en se consacrant pour la vie au service de l'abbaye.

Quelques mots sur celle-ci. Elle était, dès lors, entourée d'une enceinte de murailles qui s'ouvrait aux nombreux canaux par lesquels les flots de l'Andagina, pénétrant dans l'enclos, étaient distribués aux divers services monastiques. A l'entrée, une porte voûtée assez basse. Les pèlerins étaient reçus par un moine spécialement chargé de les servir, qui les logeait dans l'*hospitium*, où ils restaient deux à trois jours.

Nous voyons aussi l'abbaye administrer ses biens. Dans chacune de ses terres elle avait un agent dont le nom varie suivant les localités : *procurator* à Luchy, *villicus* à Saint-Jean-Rappart, près de Terwagne, *praepositus* à Givet et à Lieser. Ces agents avaient une double mission : d'une part, ils exerçaient sur les populations une certaine autorité; de l'autre, ils faisaient rentrer les revenus de l'abbaye. Comme nous l'avons déjà vu, ceux des localités données autrefois à Béréglise par Pépin venaient tous les ans, le 10 août, apporter les redevances accoutumées. Nous voyons celui de Lieser sur la Moselle charger lui-

même le vin de l'abbaye sur un chariot traîné par des bœufs, puis, montant à cheval, conduire le tout à destination.

Quant à la bourgade de Saint-Hubert, elle était déjà née, et déjà commençait à s'oublier le vieux nom d'*Andagina*, qui allait être remplacé par celui du saint patron. Le *Miracula* ne contient plus une seule fois ce vocable archaïque (1); lorsqu'il raconte le voyage d'un pèlerin, il le montre qui vient *ad limina sancti Huberti, ad praefatam almi Huberti pontificis aedem* (2). Bientôt ces manières de parler devinrent fixes et se transformèrent en noms. Nul doute que dès le IX^e siècle *Andagina* se soit appelé Saint-Hubert.

Le *Miracula* suppose une vie monastique qui se déroule dans le calme et la sécurité, et les scènes qu'il place sous nos yeux nous font assister à la régularité quotidienne du travail et de la prière. Évidemment, la région ardennaise a joui d'une certaine paix pendant les années qui se sont écoulées depuis la translation jusqu'après le milieu du siècle. Mais que devint l'abbaye pendant la période des invasions normandes?

Bien que son nom ne soit mentionné nulle part dans la liste des établissements qui tombèrent sous leurs coups, lors de leur invasion de 882, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ait reçu leur visite à cette époque. Après avoir pris et pillé Prüm le jour de l'Épiphanie 882, ils allèrent s'emparer de Trèves le 5 avril, puis, remontant le

(1) Sinon, cela va sans dire, pour désigner la fontaine, I, 8.

(2) Sur l'invasion normande dans les Ardennes, voy. REGINON, *Chronicon*, a. 881 et 882 et les *Annales Bertiniani*, a. 882.

cours de la Moselle, ils se dirigèrent contre Metz. A Remich, ils taillèrent en pièces l'armée de cette ville, commandée par l'évêque Wala, qui périt à la tête de ses troupes. Tout porte à croire que pendant que le gros de l'armée suivait cet itinéraire, un détachement se porta vers les Ardennes pour piller les deux importantes maisons d'Echternach et de Stavelot (1).

Le *Miracula sancti Huberti*, dont l'auteur se souvient de cette époque calamiteuse, ne nous en parle que dans des termes assez ambigus : il semblerait même, si l'on devait presser ses termes, que Saint-Hubert en fut quitte pour la peur. « Les Danois, dit-il, sortis de leur patrie, portaient le massacre et l'incendie au pays des Austrasiens. Le bruit de leurs exploits, grossi par la rumeur publique qui répand dans tous les sens le vrai et le faux, décida aussi à la fuite les frères d'*Andagina*, ainsi que les habitants du lieu (2). » Toutefois, la suite du récit montre bien que les Normands durent pénétrer jusqu'au monastère et même donner la chasse aux moines fugitifs. En effet, pendant une halte que ces derniers avaient faite au milieu de la forêt, un des leurs, nommé Eving, les décida à se remettre en route sur la foi d'une vision qu'il venait d'avoir en songe : ils partirent donc en toute hâte, et à peine s'étaient-ils éloignés que voilà l'ennemi arrivé à l'endroit

(1) On sait qu'elles furent pillées l'une et l'autre.

(2) *Miracula sancti Huberti*, II, 18 : Danorum gens a finibus suis egressa, partes Austrasiarum coede et incendiis indifferenter vastabat. Horum fama, quae falsos aequè ut veros timores circumquaque augebat, fratres quoque Andaginenses cum ceteris incolis emovit ad fugam.

qu'ils venaient de quitter. « Mais, ajoute le narrateur, celui qui les protégeait les tira sains et saufs du péril qui les menaçait (1). » Voilà qui est bien vague, on en conviendra. Et ce qui est moins fait encore pour nous éclairer, c'est l'itinéraire que le narrateur fait suivre aux fugitifs. « Prenant le précieux corps de leur saint patron, dit-il, ils essayèrent de gagner les parties les plus éloignées de leur domaine, soit Évergnicourt en Champagne, soit Lieser sur la Moselle (2). » Il est évident que ce n'est pas pendant l'invasion de 882 que les moines de Saint-Hubert ont pu songer à se réfugier à Lieser, puisque c'est précisément des régions de la Moselle que les Normands venaient pour les attaquer : c'est donc pendant une autre crise qu'ils auront cherché ce refuge-là, tandis qu'Évergnicourt aura fort bien pu leur offrir un asile en 882. Le narrateur nous fait d'ailleurs comprendre que les terreurs et les dangers se représentèrent à plus d'une reprise, puisqu'une autre fois nous voyons les moines fuir de nouveau avec la châsse du saint et passer par Paliseul (3). Si je devais exprimer toute ma pensée, je dirais qu'à mon sens les souvenirs du narrateur sont un peu brouillés, et que l'épisode du passage à Paliseul a fort bien pu se passer lors de la fuite

(1) *Miracula sancti Huberti*, II, 19 : Aliquantulum jam processerant abeuntes, et ecce cum tumultu hostes imminebant a tergo insequentibus.

(2) *Ibid.*, II, 18 : Qui assumpto pretioso corpore sui patroni, remotiora loca suae possessionis, vel Campaniae villam Everneicourtem, vel Mosellensem Lisuram adire tentabant.

(3) Comment Ad. Happart, fol. 62, sait-il qu'en 879, vers Noël, les moines de Saint-Hubert prirent la fuite avec le corps de leur patron, et que le 1^{er} juillet 880 les Normands s'emparèrent de l'abbaye et y restèrent trois jours ?

à Évergnicourt, sans qu'il faille supposer trois invasions successives des Normands dans l'Ardenne.

Notons d'ailleurs que jamais ni l'auteur du *Miracula*, ni la Vie de saint Béréglise, ni la *Chronique* ne parlent des désastres que les Normands ont infligés à l'abbaye. S'agit-il d'objets précieux détruits, de livres disparus, de souvenirs éteints, c'est à l'incurie des moines ou à la cupidité des prélats qu'ils s'en prennent, jamais aux ravages des Normands (1). Et nous voyons que, dans tous les cas, si l'abbaye fut visitée par eux, elle a eu le temps de mettre son trésor à l'abri, puisque, longtemps après, elle en gardait encore la possession. Celui qui voudrait soutenir que le flot de l'invasion n'a jamais pénétré jusqu'à la haute région ardennaise où Saint-Hubert se cachait dans les forêts aurait peut-être tort, mais je ne sais pas si on pourrait le lui prouver.

Les désastres hypothétiques subis par l'abbaye au cours de cette époque ont paru aux historiens modernes une explication du phénomène qu'ils constatent au IX^e siècle, à savoir l'union personnelle des abbayes de Saint-Hubert et de Prüm sous huit abbés consécutifs. Adolphe Happart, qui est au XVI^e siècle le premier à faire cette constatation, écrit dans son *Catalogus abbatum*, f. 62 :

Chronica Prumiensis refert sex abbates proxime subsequentes fuisse abbates Prumienses iisdem temporibus et iisdem nominibus.

Voici en effet, en regard l'une de l'autre, les listes des abbés de Saint-Hubert et de Prüm. Nous donnons la première d'après Adolphe Happart, chroniqueur de l'abbaye

(1) Voy. ci-dessus, p. 44.

de Saint-Hubert au XVI^e siècle, et d'après Romuald Hancart, qui écrivit au XVII^e siècle (ce dernier auteur est la source de Fisen, et Fisen est la seule source du *Gallia Christiana*). La seconde a pour base les *Annales Prumienses*, recueil dont la première partie a été achevée peu après 922.

SAINT-HUBERT.	PRÜM.
—	—
Tankrad.	Tankrad.
Markward.	Markward.
Sevold.	
Eigil.	Eigil.
Ansbold.	Ansbold.
Farabert.	Farabert.
<i>Gosbert</i> (1).	
<i>Wilbert</i> .	
<i>Rangald</i> .	
Réginon.	Réginon.
Richaire.	Richaire.
<i>Warmarius</i> .	
Hildrad (2).	Hildrad.

(1) Les noms des abbés qu'on ne rencontre qu'à Saint-Hubert sont imprimés en retraite. Y a-t-il lieu d'ajouter à la liste un abbé commendataire que mes sources ignorent, et qui serait, au dire de M. le chanoine Daris (*Histoire du diocèse et de la principauté de Liège jusqu'au XIII^e siècle*, p. 247), le duc Giselbert de Lotharingie (916-939)? ✕

(2) Voici la même liste avec les sources (AH = Adolphe Happart; RH = Romuald Hancart; F = Fisen).

Tankrad, † 828, 5 février, AH. — 11 février, RH. — 13 février, F.
 Markward, † 836, 27 février, AH. — Démissionnaire, 836.
 † 27 février 853, RH, F.
 Sevold, † 834, AH. — † 15 janvier 853, RH, F.

✕ Je lis dans *Das Heinecht* 1900 p. 365 que Gerolt
 et de Vignie et fin de son épiscopat de Saveloy, devint abbé de
 Saint-Hubert. Il n'y a aucune source. Anparat, cit. l., n'
 en dit rien non plus — appose dans l'ouvrage, aux affaires de Feu

Ici s'arrête l'accord entre les deux listes, et la série de nos abbés se continue par les noms suivants jusqu'à l'avènement de Renuard, par lequel la *Chronique de Saint-Hubert* commence son récit :

Frédéric	(939-942).
Albert I ^{er}	(† 966).
Héribert	(† 990).
Wulbert I ^{er}	(† 1004).
Wulbert II	(† 1006).
Widéric	(† 1026).
Albert II	(† 1053).
Renuard.	

La coïncidence des deux listes signalée par Happart est à première vue assez étonnante. Les chroniqueurs hubertins s'en montrent surpris et ne savent comment l'expliquer. A l'article *Sevold*, Adolphe Happart écrit : *Nota*.

Eigil, † 1^{er} mars 860, AH. — Démissionnaire, 860. — † 1^{er} mars, F.
 Ansbold, † 10 mars 886, AH. « suivant le mortuaire de Saint-Hubert » RH. — 10 mars 887, F.

Farabert, † 1^{er} mai 890, AH. — Inauguré le 1^{er} août 886. « Farabert est décédé, selon le mortuaire d'Andagina, le 1^{er} jour de mai, mais il n'a pas dit l'année. » RH.

Gosbert.

Wilbert.

Rangald, 890, AH.

Réginon, démissionnaire 891 ou 893, AH. — Supplanté par Richaire, 894.

Richaire, 894-920, † 20 janvier, AH. — « Décéda, selon notre mortuaire, le 20 janvier, ou selon d'autres le 10 d'août. » RH.

Warmarius.

Hildrad, élu 920, † 939, AH. — « Il décéda le 14 juin, mais il n'y a point d'assurance en quelle année ce fut. » RH.

Iste Sevoldus non habetur in cathalogo abbatum Prumiensium, sed nostro. A l'article *Farabertus*, il écrit : *Nota. Hujus tempore monasterium S. Huberti commendis subjacuit, primo cuidam Gosberto, et exinde Wilberto, quo mortuo alter nomine Rangaldus praelationem obtinuit circa annum 890. Porro cum non constet qui fuerint isti commendatores, neque priores nostri cathalogo eos adscripserunt, non equum duximus eos adscribendos. Prefuit dominus Farabertus cum commendatoribus annis tantum quinque, etc.* Enfin, à l'article *Richaire*, après avoir placé l'avènement de cet abbé en 894, il ajoute : *Sub eodem abbate nescio quam ab causam Stephanus Leodiorum praesul commisit monasterium cuidam Warmario, qui Leodii praepositus instituitur. Hic cum vario rerum eventu 26 annis praefuisset, dormivit cum patribus suis 13 kal. febr.* Après cela, il raconte la mort d'Étienne, dit qu'on lui donna pour successeur *Richaire*, administrateur de Prüm et de Stavelot, qui revenait de Rome, et, pour comble d'incohérence, conclut par ces lignes bizarres : *Hunc nonnulli senserunt fuisse abbatem Sancti Huberti, et in episcopum assumptus prefuit annis 20 et obiit 18 kal. julii.*

Ce qui résulte de plus clair d'un tel imbroglio, c'est tout au moins le fait qu'outre les huit prélats qui lui furent communs avec Prüm, Saint-Hubert a eu aussi quelques abbés à lui, à savoir *Sevold*, les trois commendataires et *Warmarius*. *Happart* et *Hancart* font de louables efforts pour faire cadrer les dates connues de quelques-uns de ceux-ci avec celles des abbés communs, mais sans y réussir. Eux-mêmes sont à bon droit étonnés, et ils ne s'expliquent pas le phénomène.

Je crois pouvoir en offrir une explication satisfaisante. En réalité, les huit abbés communs n'ont jamais été abbés

de Saint-Hubert, mais seulement de Prüm. C'est par suite d'une bizarre méprise que leurs noms figurent depuis un temps immémorial au catalogue de l'abbaye ardennaise.

Si nous lisons les *Annales Prumienses*, nous voyons que jusqu'en 922 elles nous donnent la liste des abbés de Prüm, et qu'à partir de cette date elles nous donnent la série des évêques de Liège. Cela prouve à toute évidence que, commencées à Prüm, elles ont été continuées à partir de 922 à Liège. Or il faut remarquer qu'en cette année un abbé de Prüm, *Richaire*, monta sur le siège épiscopal de Liège. La conclusion s'impose : les *Annales de Prüm* ont été apportées de ce monastère à Liège par *Richaire*, et continuées dans son nouveau diocèse. Voilà pourquoi le seul abbé de Prüm qui y figure après lui est *Hilrad*, son successeur immédiat, que lui-même y aura inscrit ou fait inscrire en quittant l'abbaye. De la sorte, les *Annales de Prüm* se continuaient en *Annales de Liège*. Une copie de ces annales sera arrivée à Saint-Hubert; on l'y aura continuée, selon l'usage, en y inscrivant les faits d'intérêt local, parmi lesquels il n'y en avait pas de plus importants que les élections successives des abbés. Les *Annales de Liège* se transformaient finalement en *Annales de Saint-Hubert* (1). Et les moines hubertins, en lisant les noms des divers abbés qu'ils y trouvaient mentionnés, ne pouvaient pas se dérober à la persuasion que tous étaient également ceux de leur maison. Cette illusion était d'autant plus facile que nulle part, dans la rédaction ancienne des *Annales*, le nom de Prüm n'était prononcé.

(1) C'est évidemment d'après ce recueil qu'a été confectionnée à Saint-Hubert la liste d'abbés qu'Ad. *Happart* appelle l'*ancien catalogue*.

Ainsi naquit à Saint-Hubert la tradition qui transformait en abbés de ce monastère les abbés de Prüm. Elle s'y affermit tellement que lorsque, plus tard, Adolphe Happart eut connaissance des *Annales de Prüm* dans leur première recension et sous leur titre véritable, et qu'il s'aperçut que huit noms d'abbés étaient communs aux deux catalogues, il fut amené en quelque sorte forcément à l'erreur qu'il a propagée. Il crut que les deux abbayes avaient eu en commun une suite de huit abbés, parce qu'il ne fut pas en état de s'apercevoir qu'elles n'avaient en commun que des listes. Romuald Hancart ne fut pas plus perspicace que lui, et c'est seulement le *Gallia Christiana* qui s'est défié, sans toutefois, cela se comprend, remonter à l'origine de l'erreur (1).

Nous bifferons donc de la liste des abbés de Saint-Hubert les huit noms qui lui sont communs avec celle de Prüm, et nous ne conserverons que ceux qui ne figurent pas dans cette dernière, à savoir Altveus, Sevold, Gosbert, Wilbert, Rangald et Warmarius. Ces cinq derniers suffisent-ils à remplir l'espace qui s'écoule entre 828, année assignée par Happart à la mort de l'abbé Altveus, et 959, qui est, d'après le même auteur, la date de l'avènement de l'abbé Frédéric, avec lequel recommence la liste authentique des abbés de Saint-Hubert?

On peut à la rigueur l'admettre : la chose est possible, bien qu'il faille avouer que la moyenne qu'il faudrait assigner au règne de chaque abbé est assez longue (22 ans).

Reprenons maintenant la série des abbés authentiques de Saint-Hubert depuis Walcaud, et groupons sous leurs noms le peu que nous savons de leur histoire.

(1) *Gallia Christiana*, t. III, col. 968.

1. Altveus (825). Cet abbé nous est connu à la fois par le *Miracula Sancti Huberti*, I, 1, et par le *Chronicon Sancti Huberti* (Robaulx, c. 8, p. 227, *MGH.*, VIII, c. 4, p. 570).

Nous voyons qu'il fut établi par Walcaud et qu'il envoya à cet évêque un aveugle qui avait été guéri au tombeau de saint Hubert. Happart fait mourir cet abbé en 828, simplement parce qu'il rencontre en 829 l'abbé Tankrad de Prüm, qu'il prend pour son successeur. Mais puisque Tankrad n'a pas succédé à Altveus, la seule raison de faire mourir celui-ci en 828 disparaît, et l'année de sa mort reste inconnue.

2. Sevold (837). Cité dans le *Miracula Sancti Huberti*, 836-854, m. I, 6, à propos de la fondation des croix banales.

La date, qui manque dans le texte original, est ajoutée dans la seconde rédaction de celui-ci, qui est d'ailleurs elle-même d'une bonne antiquité. C'est parce qu'ils rencontreraient Sevold en 837 que les Hubertins se croyaient obligés de faire finir en 836 la prélatrice de Markward à Saint-Hubert; mais comme, d'autre part, ils savaient par les documents de Prüm que cet abbé y avait gouverné jusqu'en 854, ils se croyaient obligés de conclure qu'il avait déposé ses fonctions à Saint-Hubert. En rétablissant la vérité des faits, nous faisons évanouir comme de la fumée tous ces calculs chronologiques.

Je ferai remarquer encore que Happart ne connaît que l'année de la mort de cet abbé, qu'il fixe en 854, et que Romuald Hancart, qui corrige ce chiffre en 855, y ajoute la date du 15 janvier.

3. Gosbert.

4. Walbert. *Wilbertus A.H. Wilbert R.H.*

5. Rangald (890). Il serait hautement intéressant de

*Gouvernant
d 3 mai,
16 novembre
C'est-à-dire
il faut de 10
817.*

*836-854, m.
id jan. A.H
min jpn R
qu'il lui fit
855 au lieu
de 854.*

savoir où Happart a trouvé les noms de ces abbés, qui ne sont nommés ni dans le *Miracula Sancti Huberti* ni dans la *Chronique*, et qu'il n'a certainement pas inventés. Il dit que ce furent des abbés commendataires; il ajoute qu'on ne sait pas autre chose sur leur compte et qu'il ne les a pas trouvés mentionnés dans les anciens catalogues des abbés de Saint-Hubert, raison pour laquelle, dit-il, il n'a pas osé les y inscrire lui-même. Il y a lieu de se demander si cette qualité de commendataire donnée à ces trois abbés par notre chroniqueur n'est pas le résultat d'une simple conjecture de sa part. Convaincu, comme il l'était, de l'identité des abbés de Saint-Hubert et de Prüm, et que Farabert était le seul abbé légitime pendant les années 890-894, il a été obligé d'admettre que Rangald, qu'il rencontre en 890, et ses deux prédécesseurs, qui lui paraissent de la même époque, ont été d'une manière ou de l'autre des intrus. Et comme on sait que l'usage de donner des abbayes en commende était fort répandu au IX^e siècle, il n'est pas invraisemblable qu'il ait recouru à cette manière d'expliquer la simultanéité qu'il avait constatée.

Romuald Hancart a eu les mêmes scrupules. « Cet abbé, dit-il en parlant de Farabert, est aussi nommé entre les prélats de Saint-Hubert, encore qu'il n'en tint pas longtemps la possession paisible, en laquelle il fut troublé par trois gentilshommes, qui successivement l'un après l'autre s'arrogeaient le titre d'abbés commendataires de Saint-Hubert, mais pour n'avoir iceux estez esleu canoniquement, il doit vent à bon droict estre exclus de la liste des abbés légitimes (1). »

(1) Ms., p. 78.

Nota. Hujus temporis (sc. Faraberti abbatis) monasterium
 S. Huberti commendatarius subiacuit 1^o cuidam Gsberto
 & crénide Vuirberto, quo mortuo abbatem nominavit Rangaldum
 & relationem obtinuit circa annum 890. Postquam vero
 Rangaldus obiit, successit ei abbas Iste...

6. Quidam Warmarius (1). Nous avons vu plus haut que, d'après Happart, ce personnage fut établi par l'évêque de Liège Étienne, et qu'il administra l'abbaye pendant vingt-six ans. Le fait que notre chroniqueur indique le jour de sa mort (13 kal. februar. = 20 janvier) semble attester la bonne provenance du renseignement. Si l'on peut admettre, avec Happart, que cet abbé a eu pour successeur Frédéric en 939, alors son avènement tombe en 902 ou 903.

Voilà donc restitué le catalogue véritable des abbés de Saint-Hubert pour le IX^e siècle. La prétendue union personnelle des deux abbayes de Saint-Hubert et de Prüm sous l'administration de huit abbés consécutifs disparaît de l'histoire. En revanche, les abbés Gosbert, Wilbert, Rangald et Warmarius reprennent dans le catalogue abbatial la place que l'intrusion des noms de Prüm leur avait injustement enlevée.

CHAPITRE VII.

L'ABBAYE AU X^e SIÈCLE.

Le X^e siècle n'est pas mieux connu que le IX^e; il l'est peut-être moins, parce qu'il n'a pas été le témoin d'un événement aussi éclatant que la fondation de Waleaud et que, partant, il a moins inspiré l'historiographie. L'abbaye a cependant produit un écrivain pendant la première moitié de ce siècle : c'est le moine anonyme à qui nous devons la vie de saint Béréglise. Ce personnage, qui écrivait vers l'an 937, ne nous apprend malheureusement rien ni sur lui-

(1) Happart écrit *Urmarius*, nom qui n'existe pas.

même ni sur l'état de l'abbaye à son époque; nous voyons seulement qu'il a consulté les archives de sa maison et que celles-ci contenaient, entre autres, un diplôme de 725 par lequel un certain comte Grimbertus donnait à Saint-Hubert des vignobles situés dans le pays de la Moselle (1).

Adolphe Happart, suivi par Romuald Hancart et par les autres historiographes de Saint-Hubert, nous a conservé la liste suivante des abbés de Saint-Hubert pour le X^e siècle et la première moitié du XI^e, jusqu'au moment où commence la *Chronique* :

7. Frédéric, 959.
8. Albert I^{er}, † 14 mars 966.
9. Héribert, † 20 mai 990.
10. Wulbert I^{er}, † 14 juillet 1004.
11. Wulbert II, † 1006.
12. Widéric, † 18 décembre 1026.
13. Albert II, † 6 septembre 1055.
14. Renuard, [† 5 juillet R. H.] 1054.
15. Adélard, † 9 décembre 1055 (2).

Nos sources ne savent pas grand'chose sur ces divers personnages, et comme, à part le seul Frédéric, aucun

(1) Contigit chartam reperiri quae sub custodia ecclesiae reservatur reposita. Haec namque sub ipsius venerabilis abbatis tempore ipsius nomine data est a quodam illius temporis comite, nomine Grimberto, et per ipsam donatio vinearum Treviris, quae adhuc in jure monasterii retinentur, facta. Cum ergo hanc discuterem et pro difficultate barbaricae scripturae non facile penetrarem, adverti in ultimo quod ipsa proponebat in quinto anno Theoderici regis se editam fuisse. *Vita Bregisi*, Prologus 5.

(2) Les dates sont données d'après Adolphe Happart et Romuald Hancart.

d'eux n'est mentionné dans les documents contemporains, nous en sommes réduits à ne connaître pour ainsi dire que leurs noms. Voici tout ce que j'ai pu recueillir sur chacun d'eux :

FRÉDÉRIC: — Frédéric, étant encore enfant, fut confié à l'abbaye de Saint-Hubert où il reçut l'éducation. Mais l'esprit mondain avait envahi cette maison comme les autres, et en sortant de là, Frédéric se consacra tout entier aux choses du siècle, dans lesquelles il acquit une grande expérience, ayant d'ailleurs de l'esprit naturel. Nous le voyons devenir le conseil de son neveu, l'évêque Adalbéron I^{er} de Metz. Au déclin de la vie, il se sentit repris par l'attrait de la vie religieuse et il entra comme moine à l'abbaye de Gorze, où il fut nommé prieur. Plus tard, à la demande de Richaire, évêque de Liège, il fut rappelé à Saint-Hubert avec le titre d'abbé. Il s'y distingua par la sainte austérité de ses mœurs et par son zèle pour la vie religieuse. Frédéric mourut de mort subite en 942, à Trèves, où il était allé assister à la consécration de l'église Saint-Maximin : il fut enterré dans ce sanctuaire. (*Vita Johannis Gorziensis*, c. 55, dans *MGH.*, *SS.*, t. IV, p. 352.)

« Qui anno primo praelaturae suae infra pagum Arduennensem in loco antiquitus Andainum vocato primum fundamentum castelli posuit. Sub eodem cometes apparuit et fames maxima subsecuta est. » (Ad. Happart, fol. 65 v^o.)

« L'abbé Frédéric, non content d'avoir rétabli la discipline en bon estat, eut encore soin des édifices matériels du monastère, faisant rebastir de nouveau les murailles de l'enceinte, lesquelles il fortifia et flanqua de huit tours pour deffense. » (Rom. Hancart, p. 88.)

ALBERT. — Sous le règne de cet abbé se place la donation de Chauveny-Saint-Hubert faite à l'abbaye par le comte Étienne, comme il appert du texte formel du *Miracula Sancti Huberti*, II, 20, qui donne de plus la date de 955. C'est donc à tort que Happart (fol. 63 v^o) place cet événement sous l'abbatit de Héribert. Romuald Hancart (p. 92) n'a pas voulu suivre Happart dans son erreur. Au surplus, Happart est peu renseigné sur ce personnage, car il écrit :

« Quia initia praelationis istius nondum comperi, ideo quot annis praefuerit asserere distuli et annos suae praelaturae et sui praedecessoris in calculum 27 annorum reduxi. » (A. Happart, fol. 63 v^o.)

R. Hancart croit devoir placer sous le règne de cet abbé : 1^o la retraite des moines de Saint-Hubert au château de *Gamedesla* lors d'une invasion des Hongrois (voir plus loin); 2^o la donation des biens d'Évergnicourt à l'abbaye par Josbert de Marle. Je crois qu'en ce qui concerne ce dernier fait, Hancart s'est laissé simplement guider par l'ordre chronologique du *Miracula*, où il est raconté immédiatement après la donation de Chauveny-Saint-Hubert en 955. Mais cela ne préjuge en rien la question de sa date propre, qui me semble être plus basse.

HÉRIBERT. — Happart ne sait rien sur cet abbé et place erronément sous son abbatiat la donation du comte Étienne. Hancart (p. 97) ne connaît que la date de sa mort. Héribert fut un des deux commissaires que l'évêque Notger s'adjoignit en 975 pour enquêter sur les troubles survenus dans l'abbaye de Lobbes. Voy. Folcuin, *Gesta abbatum lobbiensium*, c. 28 (*MGH.*, SS., t. IV, p. 70).

WULBERT I^{er}. — « Hujus tempore terrae motus adeo vehemens fuit quarto kal. aprilis, sub diem Parasceven, qualis antea nunquam visus fuit. » (A. Happart, fol. 63 v^o.) Ceci se rapporte au 29 mars 994.

« Wulbert I^{er} et Wulbert II, desquels, non plus que de leur prédécesseur Héribert, nous n'avons rien d'écrit que les noms, hormis que l'*ancien catalogue* assigne l'entrée du premier l'an 990 et son décès le 15 de sa praelature, le 14 juillet de l'an 1004. Au second ne sont donnés que deux ans de gouvernement, sans spécification ny de jours ny de mois auquel il passa à l'autre vie. » (R. Hancart, p. 97.)

WULBERT II. — « Ejus tempore extrema fames fuit, nam apparente multo tempore comete, secuta est sterilitas magna. » (Happart, fol. 63 v^o.)

WIDÉRIC. — Happart ne dit rien de cet abbé. R. Hancart place sous son abbatiat les démêlés, « selon que j'ai seu colliger », dit-il, de l'abbaye avec Frédéric de Bar, qui voulut lui reprendre Chauveny-Saint-Hubert; on sait qu'à cette occasion l'abbé fit porter à Chauveny le corps du saint, selon un usage fort répandu en Lotharingie. (Voir *Miracula Sancti Huberti*, II, 20.) Il croit aussi que c'est du temps de cet abbé que fut volé à Saint-Hubert le psautier de Louis le Débonnaire, dont les aventures nous sont racontées par la *Chronique de Saint-Hubert*. (Robaulx de Soumoy, c. 28, p. 54; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 19, p. 579.)

ALBERT II. — « Ille suo tempore cancellum coelatum voluit, et totum infra monasterium coelato et pavimento decoravit, chorum fecit, et crucifixum cum duabus imagi-

nibus emit, murum secundum circumdedit monasterio post abbatem Fredericum. » (Happart, fol. 64.)

« Il rebastit le chœur de l'église et les murailles du monastère jadis édifiés par l'abbé Frédéric, qui crouloient de vieillesse, et fit paver toute l'abbaye de pierres. » (R. Hancart, p. 101.)

RENUARD. — Happart et Hancart ne connaissent de cet abbé que son avènement; Happart ne connaît pas même le jour de sa mort, que Hancart place au 5 juillet 1054.

ADÉLARD. — Nous connaissons ce personnage par la *Chronique de Saint-Hubert* (Robaulx, c. 9, p. 227; *MGH.*, t. VIII, c. 5, p. 571), qui lui rend un témoignage des plus honorables, et par le *Vita Theoderici abbatis Andaginensis*, c. 16, qui le juge avec plus de sévérité. « Adelardus, dit-il, vir carnis nobilitate satis clarus, sed de cura religionis, cum ad cetera esset, minus strenuus quam debuit. » (*MGH.*, t. XII, p. 45.)

Les derniers événements importants pour l'abbaye que nous avons à relever au X^e siècle, ce sont, d'une part, l'invasion hongroise, de l'autre, la fondation du château de Mirwart. Je dirai un mot de chacun.

C'est le *Miracula Sancti Huberti* qui nous a gardé le souvenir de tous les deux. De l'invasion des Hongrois, il ne dit qu'un mot en passant, à l'occasion d'un miracle qui eut lieu à cette époque dans l'église de l'abbaye. Ce miracle fit accourir, dit notre narrateur, les gardiens de l'église et le petit nombre de moines qui y restaient, car les autres, emportant les reliques des saints, à cause des incursions

des Hongrois (1), s'étaient retirés au château de Jemelle (2).

Il ne peut être question ici, comme le suppose Hancart, de la grande invasion hongroise de 954, qui, débouchant par le pont de Maestricht, traversa toute la Belgique du nord-est au sud-ouest par la chaussée romaine de Cologne à Bavai, en passant par Gembloux et en détachant des incendiaires sur Lobbes. Elle restait à trop grande distance de Saint-Hubert pour effrayer les moines, et d'ailleurs, en allant à Jemelle, ceux-ci couraient au devant d'elle. Mais il y a eu, au dire des annalistes, plusieurs autres invasions hongroises pendant le X^e siècle. En 911, disent les *Annales de Prüm*, ils pillent l'Allemagne et la partie de la Gaule située sur la rive gauche du Rhin (3). En 919, ils pillent la Lotharingie et désolent le pays de Reims (4). En 926, passant le Rhin, ils arrivent (sans doute par les Ardennes) jusque dans le pays de Vouziers et forcent le roi Rodolphe à revenir de son expédition d'outre-Loire (5). En 927, sur la foi de fausses rumeurs, la Lotharingie fut pleine d'inquiétudes (6). En 937, c'est de nouveau la même région qui reçoit leurs visites (7).

(1) *Umborum*, dit le texte.

(2) *Miracula Sancti Huberti*, II, 14. On identifie avec Jemelle le *Gamedesla* du texte. Gamedella figure d'ailleurs dans la donation de Waleaud en 817, et nous voyons que l'abbaye a toujours possédé d'importants revenus à Jemelle.

(3) *Annales Prumienses*, *MGH.*, SS., t. XV, p. 1292.

(4) *Hungari Italiam partemque Franciae, regnum scilicet Lotharii depraedant*. FLODOARD, *Annales*, ad annum.

(5) *Id.*, *ibid.*

(6) *Id.*, *ibid.* Metus interea falsi rumoris Hungarorum et fugae per regnum Lothariorum agitantur et Franciam.

(7) *Id.*, *ibid.*, et *Historia ecclesiae Remensis*, III, 2.

Évidemment, c'est une de ces invasions qui, en désolant la Champagne et les Ardennes françaises, aura épouvanté les moines de Saint-Hubert et aura déterminé leur fuite dans une direction opposée à celle d'où venait l'invasion, c'est-à-dire dans la direction du nord. Il paraît d'ailleurs que l'abbaye en fut quitte pour la peur et que les Hongrois n'arrivèrent pas jusqu'à elle.

La construction du château de Mirwart eut pour l'abbaye une portée plus durable ; malheureusement, bien que la *Chronique*, le *Miracula* et le *Martyrologe* de l'abbaye nous en parlent tous les trois, l'histoire reste enveloppée d'obscurité. Voici ce qu'on peut tirer de nos sources.

Un comte Étienne s'était permis de bâtir le château de Mirwart sur des terres allodiales appartenant à l'abbaye. Frappé de paralysie peu après, il voulut dédommager Saint-Hubert et il lui fit don de la moitié de sa terre de Chauveney-Saint-Hubert. C'était en 955. La cérémonie de la donation se fit avec le plus grand éclat. L'abbé Albert avait obtenu de l'évêque de Liège, Baldéric I^{er}, la permission de porter la châsse de saint Hubert à Chauveney ; les évêques de Cologne et de Liège rehaussaient de leur présence l'éclat de la fête, ainsi que les comtes Régnier, Gislebert et d'autres grands seigneurs en nombre. Après quoi Étienne voulut embrasser lui-même la vie religieuse : il se retira à Saint-Hubert et y mourut sous l'habit monastique, le 9 avril (1).

Examinons de plus près cette histoire.

(1) *Miracula Sancti Huberti*, II, 20, dans *Acta Sanctorum*, t. I de novembre, p. 827; *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX DE SOUMOV, c. 9, p. 228; *MGH., Scriptores*, t. VIII, c. 5, p. 571); feuille volante extraite du martyrologe de Saint-Hubert, aux archives de l'État, à Arlon.

Et d'abord, que penser de l'assertion de nos sources disant que Mirwart était une terre allodiale appartenant à l'abbaye de Saint-Hubert ? Si l'on jette un coup d'œil sur la carte, après avoir lu le diplôme de Waleaud en 817, on s'aperçoit que cet endroit se trouve entouré de trois côtés par des terres dont nous savons avec certitude qu'elles appartenaient à l'abbaye : Awenne, Arville et Tellin avec Bure. On serait même obligé d'admettre qu'il faisait partie d'une de ces terres, s'il ne restait, au nord, le domaine de Grupont que l'abbaye acquit seulement en 1087. Il paraît bien que Mirwart faisait partie de la terre de Grupont ; dans tous les cas, il appartenait avant 1087, comme Grupont et une bonne partie des environs, à la comtesse Richilde, à laquelle il était disputé par son parent le comte Albert de Namur. L'évêque Henri, qui en fit l'acquisition à cause de son importance stratégique, y rebâtit le château détruit depuis une quarantaine d'années, et, avant d'en faire don à l'abbaye, y exerça tous les droits d'un légitime propriétaire (1).

Jamais d'ailleurs l'abbaye, qui a fait de la destruction de Mirwart l'article premier et unique de son programme pendant plusieurs années, n'a allégué pour le détruire cet

(1) « Incescentibus autem inimicitiiis inter Albertum Namurcensem et Godfridum Bulloniensem, Albertus pro guerra Bulloniensi Mirvoldense castrum latenter refirmare disposuit. Id cum Henricus episcopus deprehendisset... a Richilde, comitissa Montensi, ipsum montem cum comitatu et banno et ceteris ejus appendiciis, duo quoque ejus allodia, scilicet Bras et Gruispontem, cum omnibus utilitatibus suis et familia, taxato pretio comparavit, sicque maximis impensis refirmavit. » (*Chronique de Saint-Hubert*, ROBAULX, c. 56, p. 264; *MGH., SS.*, t. VIII, c. 45, p. 591.)

argument, qui aurait cependant été le principal, à savoir que le sol était à elle et, partant, que la construction même du château était illégale. Au contraire, quand le chroniqueur nous raconte dans quelles circonstances le château passa à l'abbaye, il résulte presque à l'évidence de son récit que Mirwart a été jusqu'alors la propriété légitime de celui qui en fait don à Saint-Hubert. Ce qui le prouve tout aussi bien, c'est que, lorsqu'au dire de notre narrateur, le comte Étienne, châtié miraculeusement, voulut faire amende honorable à l'abbaye, il ne s'avisait pas de lui restituer le fonds usurpé, ce qui aurait été cependant la manière la plus juste de réparer le tort causé; il laissa subsister, au contraire, le corps du délit, se contenta de donner à l'abbaye sa terre de Chauveney et mourut accueilli par les moines au nombre des leurs, ce qui prouve qu'à leurs yeux le tort ou l'injustice avait été complètement réparé. Ce qu'on peut admettre, c'est que l'endroit était contigu aux alleux de Saint-Hubert, et c'est cette proximité même qui constituait pour ceux-ci une gêne et un danger. Mais, en somme, rien ne prouve que le château de Mirwart n'ait pas été construit par Étienne sur ses propres terres (1).

(1) Il ne faut tenir aucun compte du petit roman raconté à ce sujet par un *Mémoire pour l'indépendance de Saint-Hubert*, dont voici l'extrait cité par ROBAULX DE SOUMOY, *o. c.*, p. 209 : « Comme » le comte n'avait aucune habitation dans le lieu de Saint-Hubert » pour y placer un commis chargé de percevoir ses droits, l'abbé » luy permit de bâtir une maison sur le mont de Smud, près de la » rivière de Lomme, dans la seigneurie de Grupont, une des six » féautés de Saint-Hubert, et l'appela Mirwart. Etienne, comte de » Chiny, s'empara de cette maison et en fit une forteresse, etc. »

Quel était ce seigneur, à qui nos sources se bornent à donner le nom d'Étienne? Je remarque qu'il devait être un ascendant de la comtesse Richilde de Hainaut, puisqu'en 1082 cette comtesse vendit le château de Mirwart, alors en ruines, avec les alleux de Grupont et de Bras, à l'évêque de Liège, Henri 1^{er} dit de Verdun (1), qui le rebâtit, en confia la garde à l'abbaye de Saint-Hubert et lui permit enfin de le détruire de nouveau (2). Richilde possédait encore d'autres domaines dans les environs de l'abbaye, notamment l'alleu de Smuid que son fils Arnoul III donna avec celui de Taviers, à Saint-Hubert en 1070, et le fisc de Chevigny, qu'elle vendit à l'abbaye en 1084.

Si maintenant l'on réfléchit que Richilde avait pour mère Mathilde, fille d'Herman d'Eenham, qui était le frère de Godefroi IV d'Ardenne, on sera assez disposé à admettre que Mirwart et le reste des possessions de Richilde en Ardenne lui venaient par héritage de sa mère Mathilde. Cette supposition gagne en vraisemblance quand on la rapproche d'un passage de la *Chronique de Saint-Hubert*, duquel il résulte qu'entre les années 1044 et 1048, lors de la guerre que l'empereur Henri III fit à Godefroi le Barbu, le château de Mirwart fut assiégé par l'empereur (3). Pourquoi, sinon parce qu'il était occupé par des partisans de Godefroi? Or Mathilde était la cousine germaine de celui-ci, et son mari Régnier V de Hainaut, tant qu'il vécut, avait lié sa fortune à celle de la maison d'Ardenne.

(1) *Chronique de Saint-Hubert*, *loc. cit.*

(2) *Chronique de Saint-Hubert*. (ROBAULX, c. 56 et 65, pp. 264 et 269; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 45 et 48, pp. 591 et 595.)

(3) *Chronique de Saint-Hubert*. (ROBAULX, c. 9, p. 227; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 5, p. 571.)

Il est donc bien naturel de supposer que, veuve depuis 1035 au moins, Mathilde, soit par conviction, soit par faiblesse, aura suivi son cousin dans sa nouvelle lutte et aura vu l'armée impériale cerner sa forteresse de Mirwart. Le chroniqueur ne nous dit pas ce qui advint de celle-ci : il y a apparence qu'elle fut prise et détruite, car en 1082 elle gisait en ruines; toutefois, à ce qu'il paraît, la paix qui intervint bientôt entre l'empereur et son vassal restitua à Mathilde l'emplacement, puisque sa fille Richilde le possédait à la date ci-dessus.

Avant d'aller plus loin, et pour déblayer le terrain, je veux faire justice de la manière dont cet épisode a été présenté par quelques érudits.

En 1034, selon Robaulx de Soumoy, Mirwart était en la possession de Godefroi le Barbu. « L'empereur Henri III vint l'assiéger, suivi des principaux seigneurs d'en deçà du Rhin; la garnison placée par le duc Godefroi fit une défense longue et courageuse, mais enfin elle dut se rendre; le château fut démoli et demeura en ruines depuis 1034 jusqu'en 1082 ou 1085 (1). »

Ozeray, auquel se réfère Robaulx, n'est pas moins catégorique.

« Ce château, antérieur à l'an 1034, dit-il, situé au milieu d'une immense forêt, à quelque distance de Saint-Hubert, sur le territoire de Bouillon, existait par l'autorité ou du consentement des ducs de la Basse-Lorraine. La diète de l'Empire venait d'ordonner à Adélarde, abbé de Saint-Hubert, de le mettre en bon état de défense, parce

(1) ROB AUX DE SOUMOY, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 209.

qu'on ne voulait pas que Godefroi y trouvât un moyen de résistance. A la paix, il (c'est-à-dire Godefroi) rentra dans ses droits. »

Tout cela est un tissu d'inexactitudes, en regard desquelles il suffira de placer le texte de la *Chronique de Saint-Hubert*.

« En 1034, dit le chroniqueur, l'abbé Renuard étant mort, l'évêque Réginard lui donna pour successeur l'abbé Adélarde, qui avait été écolâtre et trésorier de l'abbaye de Saint-Trond. Adélarde était un homme ingénieux et prudent. Tout l'accablait à la fois : une longue et cruelle famine, la guerre acharnée entre l'empereur Henri et le duc Godefroi, le siège du château de Mirwart, menaçant pour l'abbaye et qui, par ordre de l'empereur, fut assiégé par presque tous les seigneurs de ce côté-ci du Rhin. Toutefois, au milieu de tant de périls, Adélarde sut sauvegarder la maison qui lui était confiée, etc. (1). »

On voit comment ont procédé Robaulx et Ozeray. Ils ont pris pour la date du siège de Mirwart celle de l'avènement de l'abbé Adélarde, la seule que nous donne la chronique : première bévue. En second lieu, Robaulx a supposé que l'empereur Henri III est venu en personne assiéger Mirwart : le texte ne dit pas cela et implique même le contraire. En troisième lieu, Robaulx soutient que Godefroi a mis garnison dans le château, et Ozeray, que le château a été défendu par l'abbé Adélarde, sur l'ordre de la diète. C'est du roman pur. La seule chose qui se trouve dans le texte, c'est que, pendant la guerre d'Henri III et du duc Godefroi, c'est-à-dire entre les années 1044 et 1048, Mirwart fut assiégé par ordre de l'empereur.

(1) *Chronique de Saint-Hubert*. (ROB AUX, c. 9, p. 227; MGH., SS., t. VIII, c. 5, p. 571.)

Le comte Étienne apparaît donc comme un membre de cette puissante famille d'Ardenne qui nous est si peu connue, mais dont la richesse et la puissance étaient sans rivales au X^e siècle dans nos provinces, puisque nous rencontrons ses membres à l'origine de plusieurs de nos dynasties comtales. Il était le parent de ce Ricuin d'Ardenne qui est comme le patriarche semi-légendaire de cette famille, sans que nous puissions dire quels liens les rattachaient entre eux. Il possédait une partie du Luxembourg, puisque nous le voyons disposer de Chauveney-Saint-Hubert et bâtir à Mirwart, et que, d'autre part, il était également le maître de Chiny. Par un diplôme de 955, dont nous ne possédons malheureusement pas la teneur, sa fille Mathilde donna la moitié de cette dernière localité à l'abbaye de Saint-Hubert (1). Si cette indication est exacte, nous dirons, non pas précisément qu'Étienne fut le premier comte de Chiny, mais qu'il a possédé les domaines qui ont servi à constituer le comté appelé plus tard de Chiny. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que Chauveney même a toujours fait partie de ce comté (2).

Quoi qu'il en soit, Étienne, maître ou voisin de la terre de Mirwart, avait jugé utile d'y élever une forteresse qui

(1) DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, nouvelle édition, t. V, p. cXLVII, après avoir exposé les diverses opinions relatives à l'origine des comtes de Chiny, ajoute : « Mais tout cela est démenti par un titre de l'an 955, par lequel Mathilde, fille d'Étienne, donne à l'abbaye de Saint-Hubert la moitié de la ville de Chiny. »

(2) Voy. des chartes de 1241, 1257, 1267 dans GOFFINET, *Les comtes de Chiny*, pp. 271, 298, 557. — Quant au prétendu Arnoul de Granson, dont le P. GOFFINET fait, à la suite de Bertels et autres, l'ancêtre des comtes de Chiny, c'est un personnage apocryphe. Cf. *l'Art de vérifier les dates*. ROLAND, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, p. 24 (note 5).

pût défendre sa frontière septentrionale. Sur la fin de ses jours, atteint de paralysie, il voulut, comme tant de ses contemporains, mourir sous l'habit religieux, et, après avoir donné à l'abbaye de Saint-Hubert sa terre de Chauveney, il alla terminer sa carrière sous les voûtes du cloître. Sa fille Mathilde, qui fut son héritière, contribua, comme nous l'avons vu, à sa libéralité, et si la date de la charte mentionnée par Dom Calmet est bien exacte, elle nous montre que les deux donations se rapportent au même acte, c'est-à-dire à l'entrée du comte Étienne dans la vie religieuse.

Pour épuiser ce que nous savons de l'histoire de Saint-Hubert au X^e siècle, il nous reste à mentionner une circonstance qui devait avoir sur ses destinées ultérieures une influence considérable. C'est alors que nous voyons le saint devenir le patron des chasseurs. La chose s'explique facilement. L'abbaye était au centre d'une des régions les plus forestières de l'Europe; tout le monde y était chasseur en quelque sorte par droit de naissance. Devenir le patron de ces populations, si passionnément adonnées à l'art de vénerie, c'était, du même coup, devenir patron de la chasse, et partant des chasseurs. Nous voyons que la chose était déjà un fait accompli au X^e siècle. « C'était, dit l'auteur de la seconde partie des *Miracles de Saint-Hubert*, une ancienne coutume chez les grands de l'Ardenne d'offrir tous les ans à saint Hubert les prémices ainsi que la dime de leur chasse, et tous ceux qui se livrent à cet exercice le font sous son patronage... (1). »

(1) Erat enim ab antiquo totius Arduennae primoribus ex debito firmatae consuetudinis, per singulas vices annuae venationis primitias et decimas cujusque generis ferarum beato Huberto persolvere... Unde et de cetero a quibusque vicinis nobilibus idem studium in ejus nomine agitur. *Miracula Sancti Huberti*, II, 15.

La *Chronique de Saint-Hubert* nous montre, dès le XI^e siècle, ce patronage devenu en quelque sorte la loi du monde des chasseurs. Parlant du duc Frédéric, mort en 1065, elle écrit :

« A cette époque, il ignorait encore que, suivant un ancien usage, on offrait à saint Hubert les prémices de la chasse aux bêtes fauves, qui a lieu chaque année dans la forêt des Ardennes; mais dès qu'il le connut, il s'y conforma si exactement que nous l'avons vu arriver au monastère, suivi de ses veneurs portant un sanglier, et lui-même les épaules chargées de la hure de l'animal, qu'il déposa dévotement devant l'autel de saint Pierre. Le duc Godefroi, surnommé le Barbu, allant aussi un jour à la chasse pour accomplir ce pieux usage en l'honneur de saint Hubert, prit cinq cerfs et un loup; nous l'avons vu offrir à cette église les cinq cerfs avec leurs peaux et le loup encore vivant (1). »

C'est aussi au X^e siècle que remontent les plus anciennes attestations relatives à l'usage de la *taille*, et des guérisons miraculeuses obtenues par ceux qui s'y soumettent.

(1) *Chronique de Saint-Hubert*. (ROBAULX, c. 75, p. 275; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 58, p. 397.) Une fois le patronage établi, on voulut, selon l'usage, en expliquer l'origine par le fait que le saint aurait été primitivement chasseur lui-même. Sur cette légende, déjà rapportée par l'auteur du *Miracula*, l. c. (eo quod idem sanctus, priusquam mutato seculari habitu propositi sancti ordinem percepisset, hujus exercitii fuerit studiosus), il faut lire DEMARTEAU, *Saint-Hubert, sa légende, son histoire* (REVUE GÉNÉRALE, t. XXVI, 1877). Id., *Saint-Hubert d'après son plus ancien biographe* (BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. XVI, 1882); GAIDOZ, *La rage et Saint-Hubert*, Paris, 1887, et le *Commentarius Praevius* du R. P. DESMEDT, dans son édition du *Vita Sancti Huberti* (ACTA SANCTORUM, t. I de novembre, 1887).

Le *Miracula* nous apprend la guérison d'un manant de Luchy (X^e siècle) et celle de Josbert de Marle (X^e ou XI^e siècle) (1), et la *Chronique*, parmi plusieurs guérisons, cite celle de deux jeunes gens du pays de Hesbaye et celle d'un chambellan de la comtesse Adèle d'Arton (2). On peut donc dire que le culte du saint, avec ses éléments essentiels et ses traits caractéristiques, était fixé dès le X^e siècle, et qu'il ne s'est pas modifié depuis lors.

Mais la légende ne se contenta pas de ces données. D'abord, elle voulut, selon l'usage, que le patron des chasseurs eût été chasseur lui-même : première addition faite à l'histoire dès le X^e siècle (3). Ensuite, comme la fête du saint tombait le jour même de la fête de saint Eustache, dont on racontait la conversion merveilleuse à la chasse, elle n'hésita pas à transporter dans l'histoire de saint Hubert toutes les merveilles qu'elle lisait dans celle de saint Eustache. La légende du cerf miraculeux n'a pas d'autre origine. Cette seconde addition légendaire n'est cependant pas antérieure au XV^e siècle; ignorée des biographes antérieurs et passée sous silence même par un écrivain aussi amoureux du merveilleux que l'est Jean d'Outremeuse, elle n'appartient pas au moyen âge (4). Enfin, on voulut savoir l'endroit où avait eu lieu cette conversion, et, leurrés

La fête de
St Eustache
16^{me} de
le 24 Sept.

(1) *Miracula Sancti Huberti*, II, 14 et 21.

(2) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 28, p. 240; *MGH.*, t. VIII, c. 19, p. 378).

(3) Du moins nous la trouvons déjà consignée dans un écrit du XI^e siècle (*Miracula Sancti Huberti*), à l'occasion d'un événement attribué au X^e.

(4) Voir le R. P. DESMEDT dans *Acta Sanctorum*, t. I, de novembre, *Commentarius Praevius*, n^o 85.

par les fallacieuses suggestions du nom, on la transporta tour à tour à la Converserie, à Fays-les-Veneurs, ailleurs encore.

Je passe le reste de ces légendes, telles que l'origine mérovingienne de saint Hubert, son sacre miraculeux à Rome, où un ange lui aurait apporté du ciel la sainte étoile, etc., parce qu'elles n'ont pas de rapport direct avec l'abbaye et que, au surplus, elles n'appartiennent pas à l'époque que nous étudions.

CHAPITRE VIII.

L'ABBAYE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE.

Nous touchons à la fin de la période d'obscurité : il ne reste plus qu'à franchir les cinquante premières années du XI^e siècle pour atteindre l'époque sur laquelle la *Chronique* jette sa vive et abondante lumière.

Il n'y a pas lieu de reparler ici des abbés de cette époque, c'est-à-dire de Wulbert, de Widéric, d'Albert II, de Renuard et d'Adélar : nous avons dit, au chapitre précédent, tout ce que nous savons d'eux. Mais il faut noter quelques faits qui n'ont pas été racontés.

Au dire des modernes chroniqueurs et archivistes de Saint-Hubert, et notamment de Romuald Hancart, les archives de l'abbaye possédaient le diplôme par lequel le pape Clément II, en 1047, lui confirmait toutes ses possessions.

Ce serait là quelque chose de bien remarquable, car avant Grégoire VII, nos abbayes n'étaient pas placées sous la protection des papes, et nous avons l'acte par lequel

Grégoire VII, en 1074, accorde à Saint-Hubert le privilège de sa protection. Disons donc sans tarder que l'opinion de Hancart, suivi par tous ceux qui ont traité l'histoire de Saint-Hubert après lui, repose sur une simple bévue. En 1477, par ordre de Sixte IV, toutes les bulles pontificales accordées à Saint-Hubert, et dont quelques-unes commençaient à périr, furent transcrites par les soins d'une commission spéciale pour faire foi en justice au même titre que les originaux. Les commissaires, au cours de leurs recherches, rencontrèrent une bulle qu'ils crurent de Clément II et au sujet de laquelle ils s'expriment comme suit :

« Et primum quia bulla praefati Clementis papae II in toto legi non potuit, illius effectus, prout ab eis melius potuit ex eâ colligi, talis fuisse ac esse inventus est, scilicet quod ipse Clemens piæ memoriæ papa II monasterio Sancti Huberti omnes libertates et immunitates a praedecessoribus suis Romanis pontificibus sive per privilegia vel alias indulgentias eidem monasterio concessas nec non libertates et exemptiones saecularium exactionum a regibus et principibus ac aliis Christi fidelibus rationabiliter eidem monasterio indultas, sicut eas juste et pacifice obtinet, auctoritate apostolica confirmavit et communit. »

Un autre résumé de cette bulle nous met sur la trace de l'erreur. Après avoir reproduit à peu près le texte ci-dessus, il ajoute : *Et hoc de data Viennae, pontificatus in anno septimo.* Or quel est le pape qui, dans la septième année de son pontificat, habitait la ville de Vienne en Dauphiné ? Il n'y a pas d'hésitation possible : c'est le pape Clément V, qui alors y tenait le concile œcuménique. C'est donc bien à Clément V qu'il faut rendre la bulle que les commissaires pontificaux attribuaient à Clément II.

Les copistes ou les abrégiateurs auront confondu V avec H; de là une erreur à laquelle Hapart semble avoir échappé, mais dont R. Hancart a été victime avec tous ceux qui l'ont suivi.

Je biffe donc du cartulaire de Saint-Hubert la prétendue bulle de 1047.

Le XI^e siècle vit l'abbaye s'enrichir des donations du comte Gozelon de Bastogne et de Josbert de Marle, ainsi que de l'acquisition de Chauveney. D'autre part, on lui enleva la dime d'Amberloux dans des circonstances sur lesquelles il est oiseux de revenir, et c'est alors que pour donner des droits de sa maison sur cette localité une preuve irréfutable, un moine de Saint-Hubert, probablement Lambert l'ainé, inventa la fable d'Ambra, chef-lieu du fisc d'Amberloux. Les ennuis que l'abbaye rencontra au sujet des services que ses manants devaient aux avoués sont relatés dans la *Chronique*, et nous n'avons pas à en refaire le récit.

C'est ce même siècle qui vit s'épanouir autour de l'abbaye l'opulente floraison de ses prieurés. Ils surgissent tous les huit à la fois dans le troisième tiers du siècle : Prix en 1066, Bouillon en 1069, Évergnicourt en 1071, Château-Porcien en 1087, Cons en 1088, Sancy en 1098, Moulins à une date inconnue, mais probablement très rapprochée des précédentes. Chose curieuse, cette énorme expansion à la fois religieuse et économique de son abbaye, l'homme remarquable qui a écrit la *Chronique de Saint-Hubert* semble n'en avoir pas été frappé. Soit que, vivant dans un temps d'orage, il n'ait eu d'attention que pour les péripéties dramatiques, soit que, confiné dans son cloître, il n'ait pas porté son regard au delà des confins de celui-ci, c'est à peine si nous trouvons

chez lui quelques maigres données sur l'un ou l'autre de ces prieurés, et il en est même certains qu'il passe totalement sous silence.

Il ne sera donc pas inutile de grouper ici, dans un aperçu succinct, les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur cet ensemble de faits.

Le premier prieuré est celui de Prix, sur la Meuse, près de Mézières. Prix était une chapelle dédiée à saint Sulpice et appartenant au comte Arnoul II de Chiny, qui en fit don à l'abbaye de Saint-Hubert en même temps que d'un beau fonds de terre aux environs, pour y établir une colonie monastique (1). Nous possédons le diplôme de cette donation, qui ne porte pas de date, mais que les divers éditeurs assignent à l'année 1068, sur la foi de la *Chronique de Saint-Hubert*, qui donne cette année. C'est une erreur reposant sur un calcul inexact; la vraie date est 1066, comme je le démontre en son lieu (2).

Trois ans après, en 1069, surgissait le prieuré de Saint-Pierre, à Bouillon, fondé par le duc de Lotharingie, Godefroi le Barbu. L'histoire du moyen âge possède peu de pages aussi vivantes et d'un aussi puissant intérêt que celles où l'auteur de la *Chronique* raconte comment, au terme d'une longue et orageuse carrière, le vieux duc, se sentant mourir, imagina de fonder au pied de son château une maison d'où la prière s'élèverait au ciel pour lui et les siens (3). Il faut lire dans la *Chronique* les vicissitudes

(1) *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 25, p. 255; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 45, p. 575); *Vita Theoderici abbatís*, c. 20, *MGH.*, t. XII, p. 48.

(2) Voir les *Chartes de Saint-Hubert* (sous presse), p. 25.

(3) ROBAULX, c. 55, 244; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 25, p. 580.

de cette fondation sous son fils Godefroi le Bossu, qui n'accomplit qu'à contre-cœur les instructions paternelles, et sous Godefroi de Bouillon, qui finit par exécuter complètement le testament de son grand-père (1).

En 1071, nous voyons surgir le prieuré d'Évergnicourt sur l'Aisne, près de Neufchâtel. Il y avait longtemps que l'abbaye possédait des biens dans cette localité. Sans ajouter aucune foi au prétendu diplôme de Walcaud, daté de 828, et conférant à l'abbaye ce que cet évêque possédait à Évergnicourt, nous savons que vers le milieu du XI^e siècle, Josbert de Marle, guéri de la rage à Saint-Hubert, avait donné à l'abbaye *totam tertiam partem Everneicurtis, quæ sui juris erat* (2). Nous possédons le diplôme, daté de 1071, par lequel Élinand, évêque de Laon, donna à l'abbaye l'église du lieu et fonda ainsi le prieuré. La vie de l'abbé Thierry I^{er} (3) et la *Chronique de Saint-Hubert* (4) ont également conservé le souvenir de cette fondation.

Le prieuré de Saint-Thibaut, à Château-Porcien, surgit dans le voisinage de celui d'Évergnicourt en 1087. Ici encore nous possédons la charte de fondation, et nous avons dans la *Chronique* un récit contemporain, dont les données sont en grande partie empruntées à cet acte diplomatique (5).

Nous sommes moins bien renseignés sur les autres

(1) *Ibid.*, Robaulx, c. 34, 36, 59, 45, pp. 247-251, 255, 258; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 23, 25, 27, 52, pp. 582, 583, 586, 588.

(2) *Miracula Sancti Huberti*, II, 21 dans *Acta Sanctorum* de novembre, t. I, p. 827.

(3) *MGH.*, SS., t. XII, c. 20, pp. 48-49.

(4) Robaulx, c. 20, p. 234; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 43, p. 575.

(5) Robaulx, c. 77, p. 278; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 65, p. 601.

prieurés. La charte de fondation de celui de Saint-Michel, à Cons-la-Grandville, est perdue, mais l'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert*, qui l'avait encore vue, a oublié de nous en dire la date. Toutefois, comme il nous apprend qu'il fut acquis par l'abbé Thierry II, dont l'administration commence en 1086, et qu'il en raconte l'acquisition immédiatement après celle du prieuré de Château-Porcien, il n'est pas possible d'en faire remonter l'origine au delà de 1088 (1). D'autre part, nous voyons qu'en 1091, l'abbé Thierry II, fuyant devant l'évêque intrus Otbert, se retira dans le prieuré de Cons (2). C'est donc entre 1087 et 1091 qu'a surgi celui-ci. Il eut pour fondateur Gautier et Dodon de Cons, qui le dotèrent largement.

Le sixième prieuré fut celui de Saint-Brice, à Sancy, au sujet duquel nous sommes fort mal renseignés. Il résulte d'un passage de la *Chronique* qu'il existait au commencement du XII^e siècle, lors des discussions intestines dans lesquelles les *Sanctienses* prirent parti contre l'abbé intrus Wirède (3). C'est d'ailleurs la seule fois qu'elle prononce le nom de Sancy. Une bulle du pape Lucius III pour Saint-Hubert, datée du 23 mars 1184, est un peu plus explicite (4). En confirmant à l'abbaye la propriété du prieuré de Sancy avec ses dépendances, elle nous apprend qu'il avait été fondé au pied du château de Sancy par cinq gentils-

(1) *Chronique*, Robaulx, c. 79, p. 279; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 66, p. 601.

(2) *Chronique*, Robaulx, c. 83, p. 234; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 70, p. 604.

(3) *Chronique*, Robaulx, c. 117, p. 319; *MGH.*, SS., t. VIII, c. 90, p. 622.

(4) Je la publie dans les *Chartes de Saint-Hubert*, p. 140.

hommes qu'elle appelle Robert, chevalier, Wéry, son frère, Hugues, Louis et Rodrigue, son frère. Ces divers personnages semblent avoir tous appartenu à la maison de Sancy, apparentée à celle de Mussy. Un Robert de Sancy est témoin, en 1109, dans un acte de Raimbaud de Mussy; quant aux trois frères Hugues, Louis et Rodrigue, la *Chronique* les mentionne et des diplômes en ont gardé le souvenir (1).

Le septième et dernier prieuré est celui de Moulins. C'est le moins connu de tous. La *Chronique* n'en parle pas, et il est mentionné pour la première fois dans une bulle d'Innocent II, pour Saint-Hubert, en 1139 (2). Vers 1183, il fut l'objet de quelques libéralités de la part de la comtesse Agnès de Chiny et d'Élisabeth, dame de La Ferté, ainsi que du chevalier Lambert Chesier d'Etalle (3); mais il n'eut jamais de prospérité. Dès 1257, l'abbaye céda à Thibaut, duc de Bar, la justice du lieu, et en 1346, nous la voyons soutenir contre l'archevêque de Reims que Moulins n'est pas un prieuré, mais une simple grange.

Pour être complet, il faut encore dire un mot d'un huitième prieuré, celui de Mirwart, qui fut d'ailleurs loin d'avoir l'importance des autres. Ce prieuré datait de la démolition du château, en 1083. La montagne avait été cédée à l'abbaye avec l'église Saint-Michel, qui, seule de tout le château, avait échappé aux démolisseurs, et des religieux de Saint-Hubert étaient venus s'y établir. Il ne paraît pas

(1) On peut lire une courte notice sur le prieuré de Sancy dans PARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XIV, p. 28.

(2) Robaulx, p. 353.

(3) *Chartes de Saint-Hubert*, pp. 150-152.

que la reconstruction du château par Otbert, en 1099, ait modifié cette situation, mais on comprend que désormais, simples hôtes des châtelains, les moines aient joué sur la montagne de Mirwart un rôle des plus effacés. En 1551, l'abbaye obtint du Saint-Siège la réunion de ce prieuré au monastère : il n'a pas d'autre histoire.

Par ce qui vient d'être dit, il est facile de se figurer le degré de prospérité matérielle auquel l'abbaye s'était élevée vers la fin du XI^e siècle. La vie religieuse et la vie intellectuelle n'y étaient pas moins intenses, à en juger par le brillant tableau qu'en trace l'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert* (1). Cet auteur lui-même est d'ailleurs la preuve la plus éclatante de l'état des lettres à Saint-Hubert : au jugement de tous les hommes versés dans la connaissance de la littérature du moyen âge, la *Chronique* est un des documents les plus intéressants qui nous soient restés de cette époque.

La tâche que je me suis assignée s'arrête précisément au moment où commence le récit de la *Chronique*, c'est-à-dire au commencement du règne de l'abbé Thierry I^{er}.

A partir de cette date, l'abbaye a son histoire. La *Chronique* elle-même, d'une part, combinée avec la *Vie de l'abbé Thierry*, les archives de l'abbaye, de l'autre, permettent d'en tracer un récit suivi, qui tentera peut-être quelque jour la plume d'un érudit. Je me bornerai, avant de quitter le sujet, à élucider une dernière difficulté.

Nous savons que la *Chronique de Saint-Hubert* s'appuie en grande partie sur les diplômes originaux du monas-

(1) Robaulx, c. 12 et 15, pp. 258-252; *MGH., SS.*, t. VIII, c. 8 et 9, pp. 572 et 575.

tère, dont elle présente une analyse souvent assez détaillée. D'autre part, nous constatons que les archives de l'abbaye, à part quelques rares exceptions, ne contiennent pas de pièces originales antérieures au deuxième quart du XII^e siècle. Que sont devenus les documents disparus depuis le temps que le chroniqueur les a consultés? Je crois qu'ils ont péri peu de temps après lui, lors d'un incendie qui, en 1130, consuma une grande partie de l'abbaye avec l'église. Il éclata, dit Happart, le jour des nones de juin, c'est-à-dire le 5 de ce mois (1). Il serait impossible d'expliquer, sans cette circonstance, pourquoi la suite des diplômes originaux de Saint-Hubert commence pour ainsi dire au lendemain de cet événement.

Encore au XVIII^e siècle, voici quel était l'état des archives de Saint-Hubert :

Faux diplômes prétendument antérieurs à 1130	2
Actes originaux antérieurs à 1130	11
Copies d'actes antérieurs à 1130	6

Or, si l'on examine la seconde catégorie, on s'aperçoit qu'elle ne contient que quatre documents concernant la maison de Saint-Hubert proprement dite, les sept autres étant relatifs aux prieurés de Prix (1), d'Évergnicourt (4) et de Château-Porcien (2). Il est évident que ces sept documents auront été conservés en original dans leurs maisons respectives et ne sont rentrés dans les archives de Saint-Hubert qu'après la réunion de ces prieurés, prononcée en 1560 par le pape Pie IV.

Quant aux quatre autres, il est fort probable que le der-

(1) Happart, fol. 66 v^o, R. Hancart, p. 345; Robaulx, p. 170.

nier, qui est une bulle du pape Honorius II, datée du 19 avril 1129, n'était pas encore déposé dans les archives à la date de l'incendie, à moins de supposer qu'à raison de l'importance exceptionnelle de ce document, qui est la première confirmation générale, par un pape, de toutes les possessions de la maison, on l'avait mis dans un endroit à part où on courut le prendre quand l'incendie éclata. Qui ne voit d'ailleurs que les trois autres documents ont pu, au moment du sinistre, ne pas se trouver dans le dépôt et échapper de la sorte à la destruction?

Ce qui confirme singulièrement cette manière de voir, c'est la destinée de deux diplômes dont il reste à dire un mot. Le premier est la donation de Baisy à l'abbaye par Godefroi de Bouillon. L'abbaye, dès le XII^e siècle, ne possédait plus de cet acte qu'une rédaction apocryphe, qui a elle-même disparu depuis lors et dont nous n'avons plus qu'un facsimilé.

J'ai montré en son lieu que l'apocryphe reproduisait de mémoire, pour ce qui concerne les parties substantielles, la teneur de l'original disparu (1). Or, pour qu'au XII^e siècle on ait refait de mémoire une charte de Godefroi de Bouillon, ne faut-il pas que celle-ci manquât dès lors à l'abbaye, et ne sommes-nous pas ramenés, une fois de plus, devant l'incendie de 1130 qui explique cette disparition?

Je ferai la même observation au sujet d'une donation de Raimbaud de Mussy à l'abbaye en 1109. Dès le XII^e siècle, cette charte n'existait plus à l'abbaye, puisqu'un moine de cette époque en a copié le texte fragmenté sur la couverture

(1) *Chartes de Saint-Hubert* (sous presse), p. 59.

d'un manuscrit de l'abbaye (1), et que toutes les éditions connues de ce document découlent de cette copie. Cet état de conservation n'est-il pas en quelque sorte l'indice palpable que le diplôme était à moitié consumé et qu'on l'a copié tellement quellement ?

Ajoutons encore que l'incendie de 1130 paraît avoir consumé également l'original de la *Chronique de Saint-Hubert*. Dès le XIII^e siècle, on n'en possédait plus, à l'abbaye, qu'une copie assez imparfaite à la suite d'un recueil de vie de saints, et de laquelle découlent toutes les autres qui existent aujourd'hui. L'importance que les Hubertins attachèrent toujours à ce précieux document prouve qu'une destruction fortuite peut seule expliquer la rapide disparition du chef-d'œuvre dont l'abbaye avait le droit de se glorifier.

L'incendie de 1130 ferme la première période de l'histoire de l'abbaye et ouvre la période nouvelle. Désormais, la parole est aux documents authentiques.

CHAPITRE IX.

L'HISTORIOGRAPHIE A SAINT-HUBERT.

§ 1. — *Le Martyrologe.*

L'abbaye de Saint-Hubert n'a jamais manqué d'historiographes. Dès le IX^e siècle, nous rencontrons l'auteur anonyme du premier livre du *Miracula Sancti Huberti*.

(1) C'est aujourd'hui le manuscrit 83 de la bibliothèque de la ville de Namur, fol. 1 v^o. Je reproduis ce document dans les *Chartes de Saint-Hubert* (sous presse), p. 93; il est aussi dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 518.

Au X^e, c'est le biographe de saint Béréglise. Au XI^e, c'est d'abord l'ingénieux auteur de la légende étymologique d'Ambra, qui n'est autre, comme nous l'avons vu, que le moine Lambert l'ainé. Nous saluons ensuite, avec le respect qu'il mérite, un autre Lambert, dit le jeune, dans lequel la critique de nos jours a reconnu l'auteur du *Cantatorium*. Selon une conjecture de Roberti à laquelle nous souscrivons, celui-ci est identique avec l'auteur du livre II du *Miracula* (1).

Mon intention n'est point de m'occuper ici de ces quatre historiographes : ils sont trop connus, et ce que j'ai dit plus haut pour fixer les idées sur quelques-uns suffit amplement au but de ce travail. Je voudrais plutôt attirer l'attention des lecteurs sur quelques autres documents hubertins qui sont totalement ignorés et dont il est impossible de faire abstraction, si l'on veut se procurer une connaissance approfondie des annales de la célèbre abbaye.

Et d'abord, il y a eu de bonne heure à l'abbaye un obituaire, qui y était connu sous le nom de martyrologe, parfois *materloge* ou *matreloge*. Chapeaville, au commencement du XVII^e siècle, a connu cet ouvrage, qu'il appelle *Martyrologium ecclesiae Sancti Huberti in Arduenna*, et dont il cite un passage relatif à la fête de saint Hubert, le 3 novembre (2). Roberti, dans son *Historia Sancti Huberti*, le cite au nombre de ses sources : « *Quintum est (sc. manuscriptum) ejusdem monasterii martyrologium, omni fide dignissimum* (3). » Romuald Hancart le cite aussi, à diverses reprises, sous le nom de *mortuaire*, à l'occasion de la date

(1) ROBERTI, *Historia Sancti Huberti*. Luxembourg, 1621, p. 218.

(2) *Gesta Pontificum Tungrensium*, etc., t. I, p. 131.

(3) ROBERTI, *o. c.*, p. 118.

*Le martyrologe est déjà mentionné
dans un chart de St Hubert de 1242
(V. p. 319) / Il est encore mentionné en 1601
dans un inventaire de 1601 relatif au donnet :*

de la mort de divers abbés des premiers siècles; il y trouve chaque fois le jour du mois, mais non l'année, que les obituaires ne portent point. Cet obituaire existait encore à Saint-Hubert en 1730, car l'*Inventaire* des archives de l'abbaye le signale comme reposant dans la layette 68, liasse 1, et l'appelle *antiquum necrologium benefactorum monasterii Sancti Huberti*.

C'est là que, vers 1760, Dom Collon le trouva, ou qu'il trouva l'extrait authentiqué par le notaire Thomas Wyszchart: *extractum ex martyrologio monasterii Sancti Huberti in Ardenna, in quo nomina fundatorum et benefactorum dicti monasterii una cum benefactis descripta habentur, et singulis diebus in choro post primam juxta ordinem obitus ipsorum, cum specialibus ad id precibus recitantur*.

Ce précieux ouvrage est-il détruit, ou se cache-t-il seulement dans quelque bibliothèque particulière, et peut-on espérer de le voir reparaitre un jour? Ce qui m'avait donné de l'espoir, c'est la mention que j'avais lue dans le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse* (1), par M. F. Liénard, qui le signale parmi ses sources dans les termes suivants:

« *Obituaire de Saint-Hubert*, manuscrit rédigé de 1564 à 1573. Archives de l'abbaye de Saint-Hubert. »

Il ne peut y avoir là qu'une confusion et il est manifeste que M. Liénard n'a pas vu lui-même les archives dont il s'agit, puisqu'il ne sait pas même qu'elles se trouvent au dépôt de l'État à Arlon. D'ailleurs, nous savons que tous les manuscrits de valeur ont été enlevés avant que les archives de Saint-Hubert fussent déposées à Arlon. Il

(1) Paris, 1872, p. XLII.

en résulte que M. Liénard n'a pas non plus vu l'obituaire lui-même, autrement il n'aurait pu être faussement renseigné sur le lieu où il se trouvait. Que vaut dès lors la précision de la date qu'il attribue au manuscrit? Bien peu de chose à coup sûr (1). Je donnerai d'ailleurs plus loin des renseignements établissant qu'il est en réalité beaucoup plus ancien.

Quoi qu'il en soit, des fragments de ce martyrologe nous ont été conservés dans les archives de Saint-Hubert sur diverses feuilles volantes authentiquées par des notaires. L'un de ces extraits nous le fait connaître dans la formule d'authentification que voici :

« Collation faicte de cest extraict à certain gros livre en parchemin avec couverture de cuire sur bois, commençant par le calendrier, suivant après le *martyrologium* (Signé : Goulez, Van Hooff.) »

Un autre extrait l'appelle « un très ancien livre du monastère de Saint-Hubert appelé le matrologe ».

Un autre encore l'appelle *memorialis defunctorum confratrum et benefactorum*.

J'ai cru bien faire en groupant ici, dans l'ordre où elles se succédaient dans le martyrologe, les quelques notices dont ces extraits nous ont conservé le texte. On verra comment elles étaient conçues et on regrettera de ne plus posséder un document qui contenait tant de précieux renseignements aujourd'hui perdus.

(1) Ce qui prouve, au surplus, la confusion des renseignements de M. Liénard sur Saint-Hubert, c'est qu'à l'article *Moulins* il écrit : *Molins, Molens, 1564-1573 (Cantatorium Sancti Huberti)*. On sait que le *Cantatorium* n'est pas postérieur au premier tiers du XII^e siècle.

I

[30 mars]

ERNST, *Histoire du Limbourg*, 11, 134, cite le passage suivant qu'il dit emprunté au « Nécrologe de Saint-Hubert ».

Commemoratio Adeladis comitissae Arleconis que nobis in Anslaro ecclesiam dedit, astantibus et laudantibus Walcranno et Fulcone filiis suis cum multis testibus.

II

[10 avril]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert à Arlon. L'extrait est authentiqué dans les termes suivants : « Collation faite de cest extrait à certain gros livre en parchemin avec couverture de cuir sur bois, commençant par le calendrier, suivant après le martyrologium etc., auquel, entre les commémorations qui se font annuellement en l'abbaye de Saint-Hubert, se trouve soubz le mois d'avril celle qui dessus et trouvé concorder audit livre par nous commissaire et adjoinct subsignez (Signé) L. Goulez, J. Van Hoff.

Aprilis.

B. iii idus. Commemoratio Walteri monachi nostrae congregationis, et Stephani monachi nostrae congregationis. Hic ut et injusti firmavit Mirvot super allodium hujus ecclesiae, postea judicio Dei percussus paralyti, dedit nolis dimidium Calviciacum cum omnibus appendiciis suis et conversus in hoc loco monachus obiit (1), et Hesselini Sancti Laurentii^a.

a. et . . . Laurentii ajoutée par une autre main.

(1) Cf. la *Chronique de Saint-Hubert* (Robaulx de Soumoy, c. 9, p. 228; *MGH., Scriptores*, t. VIII, c. 8, p. 371).

III

[13 mai]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon, layette 37.

Ad xiii maii, commemoratio Ricuini militis interfecti, qui dedit nobis tertiam partem allodii de Sancy, cum omnibus appenditiis suis in pratis, in silvis, in campis et familia.

IV

[31 mai]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon. L'extrait est muni de la même formule d'authentification que le précédent, excepté qu'à la suite des mots « celle que dessus » on a intercalé ceux-ci : « nous ayant ledit livre esté mis en mains par le secrétaire du prélat ».

La notice du martyrologe est confirmée par la *Chronique de Gilles d'Orval* (*MGH., Scriptores*, t. XXV, p. 90), où on lit : Pridie kal. junii defunctus est anno Dominice incarnationis 1091.

Maii.

D. ii k. Commemoratio domni Henrici episcopi Leodiensis qui dedit nobis montem Myrvat et duo allodia Braz et Grupont cum omnibus pertinentiis.

V

[12 juillet]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon, layette 37.

Ad xii julii, commemoratio Berthae, uxoris Hugonis, pro cujus animae remedio habemus tertiam partem ecclesiae Staulensis, et tertiam partem ecclesiae de Sancy, et quidquid habebat in allodio de Ottenges, et tertiam partem de omni communi bono.

VI

[23 août]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon. L'extrait est revêtu de la même formule d'authentification que II (A).

Autre feuille volante *ibidem*, où l'extrait est précédé de la note que voici : « Extraictz hors d'ung très ancien livre du monastère de Saint-Hubert appelé par les adjournez matrologium, qui se lict journallement en leur église ». A la suite de notre extrait et d'un autre dont il sera parlé plus loin, vient cette formule d'authentification : « Extraict hors du livre que dessus, et trouvé concorder de mot à aultre par nous commissaires soubscriptz, en présence du licencié Russbach (?) procureur et advocat de la dame impétrante, ce xxiiii de juing 1673 au lieu de Saint-Hubert. (Signé) N. Butkens, P. Huart. » (B)

Augusti.

F. VIII K. Commemoratio domini Theoderici abbatis nostrae congregationis, qui cellam in Eberneicurte ab imo fundavit, monachos ibi locavit, et decem altaria ibi acquisivit, cellam Pirensem pari modo construxit, et duo altaria ibi adquisivit, et ad extremum vitae suae apud Henricum episcopum obtinuit ut castrum Mirvar destrueretur, et ecclesia in honore sancti Mychaelis edificaretur, et ibi positis religionis fratribus Deo serviretur ^a et in hoc presenti loco criptam cum claustro et porticu monasterii a fundamentis edificavit, crucem magnam auream cum duabus aliis et duobus ventilabris fecit, inter casulas, dalmaticas, mantilia, cappas et pallia usque ad XXXVI huic ecclesiae adquisivit et multa alia, etc.

a. Ici finit B.

VII

[20 septembre]

Bibliothèque nationale de Paris, collection Moreau, t. XXV, p. 147. Extrait intitulé : « Extractum ex martyrologio monasterii Sancti Huberti in Ardenna, in quo nomina fundatorum et benefactorum dicti monasterii una cum benefactis descripta habentur, et singulis diebus in choro post primam juxta ordinem obitus eorum cum specialibus ad id precibus recitantur. » Cet extrait est authentiqué dans les termes suivants : « Collatum de verbo ad verbum cum dicto martyrologio et concordare inventum per nos notarium infrascriptum signatum Thomas Wyschart. » Contient d'abord la commémoration de Du don de Cons au 4 décembre (voir plus loin), puis celle de sa femme (A). — Autre copie du même extrait sur feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon, contenant une autre rédaction (B). = Copie simple sur feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon, intitulée : « Extractum ex antiquo martyrologio benefactorum monasterii Sancti Huberti in Ardenna. » (B*)

I. Septembris. Die vigesima, commemoratio Hadwidis, filiae comitis Arnulphi de Chisnei, quae cum viro suo Dodone Cunensi ab Hierosolimis reversa, super altare Sancti Huberti posuit casulam nigri pallii pretiosi cum mantili, corporali, manutergio et stola ex auro frigio et calice novem unciarum auri, pretiosis lapidibus ornato. Post ejus viri sui decessum, quidquid sibi jure dotalitio retinuerat in duobus molendinis et furno bannali cellae nostrae sancti Michaelis contulit.

II. Die 20 septembris ^a. Commemoratio Hadvidis, filiae Arnulphi comitis ^b de Chisny, quae cum viro suo Dodone Cunensi dies superstes, cella ^c sancti Michaelis, ante suum castrum

a. Duodecimo cal. oct. B*.

b. c. A. B*.

c. cellam B*.

cum multis appenditiis nobis tradita ^a, quod ibi ^b proprium jure dotalitio videbatur retinuisse, videlicet duo molendina et ^c furnum bannalem eidem cellae contulit. Postea cum viro ^d suo ab Hierosolymis reversa, super altare Sancti Huberti posuit casulam nigri pallii pretiosi cum mantili ^e, corporali ^f, manutergio et stola ex auro frigio et calice novem ^g unciarum auri, pretiosis lapidibus ornato.

VIII

[30 septembre]

Feuille volante aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon, layette 73. L'extrait a été authentiqué à la date du 14 février 1615. — Le deuxième paragraphe est reproduit par Romuald Hancart, p. 54, qui le dit tiré « de l'ancien martyrologe de notre monastère ».

II kalendas octobris, Translatio corporis beatissimi Huberti, Tungrensis episcopi et confessoris, quando a beatæ memoriæ Walcando episcopo ejus sacra ossa translata sunt a Leodio ad locum Andagium, ubi miraculorum gloria ejus declarantur merita, et fidelium devotione ipsius celebrantur beneficia.

Anno enim ab incarnatione Domini DCCCXVII^o, indictione X^a, cyclo lunari XVII^o, cyclo decennovennali in cyclo solari XXX^o, anno quinto imperii domini Hludovici piissimi imperatoris, et VIII^o anno episcopatus domni Walcandi Tungrensis episcopi, IV idus augusti, in festivitate scilicet sancti

a. tradita est B*.

b. sibi B*.

c. et manque B*.

d. eodem viro B*.

e. mantili et B*.

f. c. et B*.

g. uno novem B*.

Laurentii archidiaconi, ipse domnus Walcandus gloriosus episcopus in monasterio Andagino, quod pene a fundamentis in meliorem olim reparaverat statum, sanctam ac devotam Deo monachorum congregationem, una cum consensu apostolici beatissimi scilicet Leonis papæ, necnon et consilio domini Hludovici, orthodoxi imperatoris, ac totius Francorum renatus, qui tunc apud Aquasgrani palatium congregatus fuerat, regulariter monasticæ ordinem vitæ in omnibus procurans, ordinavit atque constituit. Denique post hæc, VIII^o anno peracto, postquam ibidem sancta congregatio strenue Christi militiam agere cœperat, XVI^o siquidem anno ordinationis ipsius domini Walcandi, qui ut incarnationis Dominicæ DCCCXXV^{us}, pridie kalendas octobris, Christo ductore cum magna ecclesiastici gradus frequentia, corpus sanctissimi Huberti integrum atque incorruptum in ipsum monasterium est perlatum, ibique ut tanto confessori competeat conditum.

Ipse namque sanctus Hubertus electus Domini post felicissimum ejus ab hoc sæculo decessum in basilica sancti Petri, quæ est in vico Leodio constructa, juxta altare beati Albini, in loculo quo ipse prædixerat sedecim humandus jacuit annis.

Inde post hæc loco ejus sepulturæ crebis miraculis enitente, rex Francorum Karolomanus, III^o anno regni sui, junctis sibi ecclesiasticorum graduum turmis necnon populi ac procerum palatii agminibus, ex vase sepulchri ejus illaesum a dissolutione et putredine sustulit et cum magna lætitia et honore ad altare sancti Petri loculo imposuit.

Interfluxit autem spatium temporis a prima translatione Karlomanni regis usque ad secundam domini Walcandi episcopi annorum circiter LXXV (1).

(1) Cette dernière phrase est extraite littéralement du *Vita Huberti* de Jonas, qui paraît avoir pris 817 et non 825 comme date de la seconde translation.

IX

[3 novembre]

CHAPEVILLE, *Gesta Pontificum Tungrensium, etc.*, t. I, p. 131, donne cet extrait en parlant de Saint-Hubert : « Martyrologium ecclesiae Sancti Huberti in Arduenna paucis multa de hoc Sancto completitur » et il termine par ces mots : « Hactenus ecclesiae Sancti Huberti martyrologium. »

III nonas novembris, Andagino monasterio natalis beatissimi Huberti, Tungrensis ecclesiae pontificis et confessoris, qui beato Lamberto martyri in episcopatu succedens, anno duodecimo suae ordinationis, oraculo divino admonitus, sacra ossa ejusdem martyris a Trajecto Leodium, ubi passus fuerat, transtulit, sedemque episcopatus ibidem transtulit. Deinde multis accrescens virtutibus, multos de ydololatria ad Christi fidem convertit, plures daemoniacos vivens, plurimos post decessum suum liberavit, et post gloriosa miraculorum insignia, tandem, sicut in somnis viderat, a Domino susceptus est in mansione coelesti. Transiit autem idem pretiosus Domini pontifex et egregius athleta tertio nonas novembris, sepultus in ecclesia beati Petri, apostolorum principis, juxta altare sancti Albini. Nonagesimo vero anno translatus ad locum Andaginum a Walcando, beatæ memoriæ Leodiensi episcopo, annuente Ludovico, imperatore piissimo, ubi quid vivens ejus spiritus gesserit, virtutibus innumeris et gloriosis prodigiis, necnon miraculis assiduis usque hodie ad laudem et gloriam Domini mirabiliter attestatur.

X

[4 décembre]

Bibliothèque nationale de Paris, Collection Moreau, t. XXV, p. 147, décrit ci-dessus n° VII (A). — Autre copie aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon; c'est le B du n° VII ci-dessus. — Autre copie simple aux Archives de Saint-Hubert, à Arlon; c'est le B* du n° VII ci-dessus.

Cf. la *Chronique de Saint-Hubert* (ROBAULX, c. 79, p. 279; MGH., *Scriptores*, t. VIII, c. 66, p. 601).

Commemoratio Dodonis militis, « filii Adelonis et Havidis de Cons Castro, qui ecclesiae nostrae cellam Sancti Michaelis ante ipsum castrum sitam eum multis appenditiis dedit, videlicet in villis, in ^b ecclesiis, in ^c indomincata cultura, sylva, piscatura, ^d bannali ^e furno et duobus molendinis. Ad ultimum morturus exportari se fecit de castro ^f ad ecclesiam et tradito ipsi ecclesiae allodio de Villers la Loux ^g, inter manus fratrum in spe bona obiit.

Tels sont les trop rares fragments que j'ai pu recueillir du précieux martyrologe de Saint-Hubert. Il en reste d'autres traces, et plus importantes. Je veux parler d'une

a. Manque A.

b. et A.

c. cum A.

d. et p. A.

e. et b. A.

f. de castro de exportari fecit A.

g. Viller la Leux A.

XI

E. O. Albei comiti Namurcensis qui Anseronia
 lam nostram ab enathore comitibus absoluit et decima
 anni in dominicata hunc suo apud curtem Ambulac
 nobis oblatam ecclesiae nostrae reddidit.

liste des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Hubert qui fait suite à l'ouvrage intitulé : *Antiquitas Ecclesiae Andaginnensis Sancti Petri*, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous le numéro 19651. Dans l'édition qu'il a donnée de l'*Antiquitas*, de Reiffenberg a intitulé cette liste : *Haec sunt nomina benefactorum monasterii Sancti Huberti*.

Ce document, tronqué vers la fin, contient en cent cinquante-quatre articles la mention d'autant de libéralités faites à l'abbaye de Saint-Hubert par les personnes qui y sont nommées.

A part quelques rares exceptions, elles ne sont pas datées et on ne voit pas d'après quel ordre elles sont classées : ce n'est ni le chronologique, ni l'alphabétique, ni le géographique. Je me suis demandé si elles ne se suivent pas dans l'ordre même où le compilateur les aura trouvées dans sa source, et si celle-ci n'est pas le nécrologe de Saint-Hubert. C'est le seul document, à notre connaissance, qui ait pu contenir ce répertoire, et il est facile de comprendre qu'on y soit allé copier, en les résumant, les noms dont on désirait garder le souvenir. Mais s'il en est ainsi, nous tiendrions là un résumé du martyrologe lui-même. Quoi qu'il en soit, la liste est un document de toute première valeur ; elle comble plus d'une lacune des chartes de Saint-Hubert, en nous faisant connaître des actes qui n'ont laissé aucune trace. J'ajoute que, malgré la bizarre diversité causée par les différences de dates que présentent ces diverses notices, le groupe qui s'offre à nous comme le plus ancien et le plus compact appartient au XII^e siècle, et que, selon toute vraisemblance, c'est au XII^e siècle que le nécrologe doit avoir vu le jour. Continué d'année



en année, il s'est chargé d'une quantité de notices, mais l'unité et l'antiquité primordiales apparaissent bien reconnaissables dans l'étroit tissu que forment les notices du XII^e siècle.

Je me propose de donner une édition commentée de ce texte dans le prochain volume des *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*.

§ 2. — Les ANNALES de Saint-Hubert.

Dans une charte datée de 1152, par laquelle le comte Henri III de La Roche donne à l'abbaye de Saint-Hubert une chapelle située dans la forêt de Freyr, pour y fonder un hospice à l'usage des voyageurs, on lit les lignes suivantes :

« Præterea ob ampliandam hujus institutionis nostre gratiam, insolentiam ministerialium et prestariorum meorum, qua domus Sancti Huberti in dies gravabatur, recidendam necessarium duxi, et, sicut in Annalibus ecclesie inventum est constitutum fuisse tempore Pipini ducis, ita, eo tamen numero eodemque modo eos pasci constitui, id est xvi forestarios et censorarium et cellerarium et piscatorem et semel in anno, die qua abbati et majori forestario convenerit, a festo sancti Michaelis usque ad festum sancti Clementis martiris. Hiis amplius cognosco nihil eis debere (1). »

L'auteur du diplôme déclare donc que, d'après les

(1) *Chartes de Saint-Hubert* (sous presse), p. 116.

Annales de Saint-Hubert, l'abbaye était tenue, depuis sa fondation par Pepin, de nourrir une fois pendant l'année les forestiers de ce prince, au nombre de seize, plus le censorier, le cellerier et le pêcheur.

Cette affirmation est en partie confirmée, en partie modifiée par les lignes suivantes d'Adolphe Happart, qui a peut-être lu notre diplôme, mais qui certainement parle ici d'après un autre document plus précis :

« Tradidit etiam beato viro (Pipinus) mansos 30 cum capella de curte sua, conditioné media quod ecclesia semel in anno in die Michaelis forestarios pasceret (1). »

Malgré les divergences que présentent ces deux versions, et que je ne veux pas ici discuter, il est manifeste qu'elles se ramènent à une source unique, et cette source n'est autre que les *Annales* dont parle la charte.

D'après cela, il aurait donc existé à Saint-Hubert, au XII^e siècle, un recueil d'*Annales* remontant jusqu'aux origines du monastère. Or, il est à remarquer que jamais aucun écrivain n'a parlé d'un ouvrage de ce genre. La *Chronique de Saint-Hubert* ne l'a certainement pas utilisé, car elle ne remonte pas, dans ses récits, au delà de l'abbé Thierry I^{er}, (1055-1086), et tout ce qu'elle dit de l'époque antérieure, elle le tire manifestement des diplômes de l'abbaye. Le fait spécial dont il est parlé dans notre charte et dans l'ouvrage d'Adolphe Happart, elle ne le mentionne pas, et elle ne semble pas l'avoir connu. Nous avons donc le droit de croire que si l'ouvrage

(1) Chronique manuscrite de A. Happart, à la bibliothèque de l'Université de Liège, n^o 229 (ancien 18), fol. 60.

avait existé dès lors, il n'aurait pas manqué d'attirer l'attention de l'auteur de la *Chronique*, et que celui-ci en aurait tiré parti.

S'il en est ainsi, le recueil mentionné en 1152 par le comte Henri ne doit pas avoir vu le jour avant l'époque où fut écrite la *Chronique*, et qui correspond aux premières années du XII^e siècle. Peut-être fut-il commencé pour servir de continuation à la *Chronique*, et ne rédigea-t-on que plus tard les parties qui remonteraient aux premiers siècles de l'abbaye. Dans ce cas, on aura inséré naturellement plus d'une tradition douteuse que l'auteur de la *Chronique* n'avait pas voulu accueillir, ou que son plan même l'obligeait de laisser de côté. Ceux qui ont lu la *Chronique de Saint-Trond* pourront se rendre compte de la manière dont on aura procédé. Là aussi, un premier historien, par scrupule et par esprit scientifique, s'abstient de remonter beaucoup au delà de son temps, et ne raconte que ce qu'il sait; plus tard, un continuateur qui croit savoir ce que Rodolphe a ignoré, fait précéder son écrit d'une immense introduction qui part des origines jusqu'à son temps, et où la critique ne trouve guère son compte.

Je me persuade que c'est dans un travail de ce genre que se sera trouvée la tradition consignée par le comte de La Roche et reproduite par Happart.

Dire quand furent rédigées ces *Annales* et jusqu'où elles s'étendaient, cela ne se peut. Seulement, quelques papiers retrouvés par moi dans les *Archives de Saint-Hubert*, à Arlon, me permettent de serrer la question d'un peu plus près. Le martyrologe dont il vient d'être question dans le paragraphe précédent contenait, à la fin du volume, une ou plusieurs pages dont quelques feuilles volantes nous ont

gardé le texte. Voici le fragment qui en reste dans deux copies différentes :

I

Ce fragment figure à la suite de l'extrait relatif à l'évêque Henri 1^{er}, dit de Verdun (voir p. 93). Il est suivi de cette formule : « Collationné audit livre (c'est-à-dire au martyrologe) au chapitre dernier et trouvé concorder par nous commissaire et adjoinct soubsignez. (Signé) L. COULEZ, J. VAN HOOFF. »

Quinquagesimus septimus
cycelus decemnovalis.

1082. Anno Domini 1082
Henricus episcopus Mirvolt in
Ardenna restruxit.

Quinquagesimus octavus si-
clus decemnovalis.

1083. Hoc anno episcopus
arcem Myrvolt ad altare beati
Huberti dedit et tertio anno —
castrum destruxit et Sancto
Huberto montem tradidit.

1085. Hoc anno inceptum
est construi monasterium in
honore sancti Mychaelis in
Mirvat ab Henrico episcopo et
Theoderico venerabili abbate.

II

Ce fragment figure à la suite de l'extrait relatif à l'abbé Thierry 1^{er}, qui est le B du n^o V ci-dessus. Il est précédé des mots que voici : « Aultre extrait hors du mesme livre sur sa page antépénultième. »

... anno episcopus arcem
Mirvolt ad altare sancti Huberti
dedit et tertio anno castrum
destruxit et Sancto Huberto
montem tradidit.

1085. Hoc anno inceptum
est construi monasterium in
honore sancti Mychaelis Mir-
vat ab Henrico episcopo et
Theoderico venerabili abbate
et hoc anno obiit dominus
abbas VIII kal. sept. et suc-
cessit alter Theodericus.

1086. Et hoc anno obiit
dominus abbas Theodericus
VIII k. septemb. et successit
alter Theodericus.

1088. Hoc anno Henricus
episcopus ecclesiam apud Mir-
vat benedixit et omnes qui
castrum ibidem construerent
perpetuo anathemate condem-
pnavit.

Oc anno Henricus episcopus
ecclesiam apud Mirwar bene-
dixit et omnes qui castrum
inibi construerent perpetuo
anathemate condempnavit.

1090. Hoc anno obiit Hen-
ricus venerabilis episcopus et
successit Obertus.

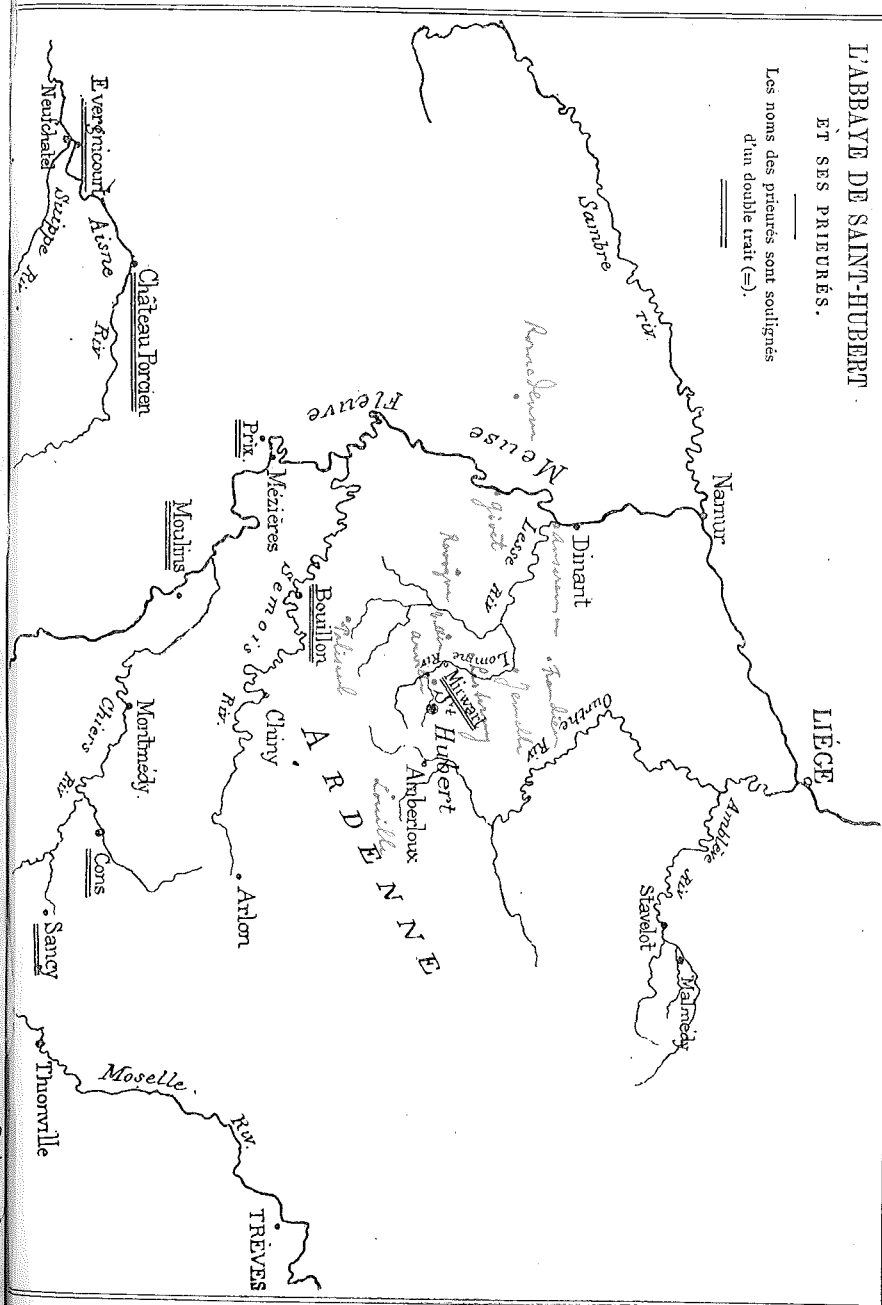
Ces modestes fragments suffisent-ils pour nous autoriser à croire qu'il a existé des *Annales de Saint-Hubert* et, plus spécialement, pour y voir un reste de la source dont parle le comte Henri III de La Roche et auquel semble faire allusion A. Happart? Je ne veux pas trancher la question; il faudrait avoir, pour la résoudre, des éléments plus considérables que les quelques lignes reproduites ci-dessus.

APPENDICE.

A la page 39 de ce travail, nous avons rencontré, dans la liste des donations faites à l'abbaye par l'évêque Walcaud, les noms de Goganheim, Berthabeim et Cuneron. Je n'ai pu les identifier alors; je crois y être parvenu maintenant, du moins en ce qui concerne les deux derniers.

Remarquons d'abord que les trois localités en question appartiennent à l'église de Liège et qu'elles sont situées en pays vinicole. Walcaud a voulu évidemment que sa nouvelle fondation possédât le vin nécessaire au saint sacrifice. Il n'est d'ailleurs nullement nécessaire de supposer qu'il a donné à l'abbaye tout ce que son église possédait dans les localités en question, car Liège avait besoin de vin tout autant que Saint-Hubert. Partant, il y a tout lieu de croire que Liège aura continué de garder du bien à Goganheim, à Berthaheim et à Cuneron, et que ces noms se retrouvent dans son cartulaire.

Or, en parcourant celui-ci, je constate effectivement que par un diplôme de 1070, l'empereur Henri IV confirme à l'église Saint-Lambert la possession de ses divers biens, parmi lesquels il énumère notamment *Bertheim* et *Bocheim*. En 1155, le pape Adrien IV et l'empereur Frédéric I^{er}, chacun de son côté, accordent à la même église un diplôme de confirmation où, parmi les biens énumérés, on lit dans le premier : *Bertheheim Coverne*, et dans le second : *Bertheheim Governe*. La situation géographique de Bertheim



In 965, nach dem 2. Capitel d. J. Martin eccle
fiam in Bertheim, Bertheim (Bocheim?)
[R.H. I, VII p. 273.]

nous est marquée par un acte de 1220 où, en présence de l'archevêque de Mayence et de plusieurs seigneurs hessois, Werner de Bolanden restitue à l'église Saint-Lambert le domaine de *Bertheim*, qu'elle lui avait engagé pour six ans. Il résulte de ce document qu'il s'agit de Bechtheim au pays de Worms. Quant à Coverne, nous voyons que, en 1202-1212, l'archevêque de Trèves notifia la restitution à l'église de Liège, par Gerlach de Cobern, de ce dernier lieu, et les diverses indications géographiques montrent que l'endroit est situé dans le voisinage de la Moselle. C'est Cobern au pays de Coblenz (1).

Est-il besoin de dire que le *Cumerono* de Saint-Hubert, qu'il faut lire sans doute *Cuverono*, est, selon toute probabilité, le *Cobern* appartenant, comme Bechtheim sur le Rhin, à l'église Saint-Lambert? Je laisse de côté Goganheim, à moins qu'il ne faille lire Boganheim et identifier ce nom avec le Bocheim de l'acte de 1070 mentionné ci-dessus.

(1) Voir BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert*, t. I, p. 128.

TABLE DES MATIÈRES.

	Full.	Ext.
	Pages	
AVANT-PROPOS	7	5
OUVRAGES CITÉS EN ABRÉGÉ	8	4
CHAPITRE I. — <i>La légende de la lettre tombée du ciel.</i>	9	5
CHAPITRE II. — <i>La légende d'Ambr.</i>	15	11
CHAPITRE III. — <i>Le domaine primitif de l'abbaye.</i>	24	20
CHAPITRE IV. — <i>Le monastère d'Andagina depuis Béréglise jusqu'à Walcaud.</i>	29	25
CHAPITRE V. — <i>La fondation de Walcaud.</i>	35	51
CHAPITRE VI. — <i>L'abbaye de Saint-Hubert du IX^e au X^e siècle.</i>	50	46
CHAPITRE VII. — <i>L'abbaye au X^e siècle.</i>	65	61
CHAPITRE VIII. — <i>L'abbaye dans la première moitié du XI^e siècle.</i>	82	78
CHAPITRE IX. — <i>L'historiographie à Saint-Hubert.</i>		
§ 1. Le martyrologe	92	88
§ 2. Les Annales de Saint-Hubert	105	101
APPENDICE	110	106